

**UCL**

Université  
catholique  
de Louvain

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)

Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES)

# Le développement durable : De la richesse du concept à la pauvreté de sa mise en œuvre

Mémoire réalisé par  
**Eric Schroeder**

Promoteur  
**Thierry Amougou**

Lecteur(s)  
**Claudine Drion et Philippe Defeyt**

Année académique 2017-2018  
**Master en politique économique et sociale**



# Le développement durable

De la richesse du concept à la pauvreté de sa mise en œuvre

Mémoire présenté à la Faculté Ouverte de Politique Économique et Sociale en vue de  
l'obtention du grade de master en politique économique et sociale

Eric SCHROEDER – année académique 2017-2018

Promoteur – Pr Thierry AMOUGOU



## Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier mon promoteur, le professeur Thierry Amougou, pour ses excellents conseils de lecture et les directions qu'il m'a proposées pour l'élaboration de ce travail. Je remercie également les membres de la commission, Madame Claudine Drion et Monsieur Philippe Defeyt pour leur attention, leurs conseils et leur bienveillance à mon égard.

Je remercie ma compagne, Virginie, de m'avoir permis de mener à bien cette entreprise qu'est la Fopes. L'engagement nécessaire à la réussite d'un tel projet n'aurait jamais été possible sans son concours, aussi bien matériel qu'émotionnel. Merci à elle aussi pour son écoute attentive et ses conseils éclairés pendant la mise en œuvre de ce travail, ainsi que pour sa relecture finale, minutieuse et constructive. Je remercie aussi mes enfants pour leur patience et leur demande de bien vouloir excuser mes absences répétées et la moindre disponibilité que je leur ai accordée pendant ces trois années.

Merci aussi à mes parents qui m'ont soutenu tout au long de cette aventure. Merci encore Papa pour ta relecture critique extrêmement fine et utile !

Merci à Réjane Frenais et Donatienne Desmette pour leur engagement, leurs conseils, et leur envie manifeste de nous faire aller jusqu'au bout.

Merci enfin au groupe FOPES LLN2015 pour tous ces moments passés ensemble, je suis convaincu que c'est aussi la force du groupe qui permet de passer au-dessus des difficultés dans les moments de doutes.



## Table des Matières

1	Introduction.....	9
2	Contexte d'émergence du concept (de WW2 à 1987).....	11
3	Analyse de la définition du Rapport Brundtland.....	16
4	Diversité des interprétations du concept de développement durable.....	21
4.1	Tableau des concepts réunis autour de la notion de développement durable.....	21
4.2	Fonctionnement général du tableau.....	23
4.3	Modalités opérationnelles.....	24
4.3.1	L'organisation des piliers du développement durable.....	25
4.3.2	La durabilité.....	27
4.3.3	Les quatre dualismes identifiés par John Dryzek.....	31
4.3.4	Catégorisation des courants de pensée écologistes.....	37
4.4	Idéologies sous-jacentes.....	40
4.4.1	Éthique environnementale.....	41
4.4.2	Métaphysique environnementale.....	43
4.4.3	Esthétique environnementale.....	46
5	Évolutions du concept dans les sphères internationales officielles.....	48
5.1	Tableau de l'évolution de la notion de développement durable au niveau institutionnel international.....	48
5.2	1987 – Rapport Brundtland.....	49
5.3	1992 – CNUED – Rio de Janeiro.....	49
5.4	Évolution du concept de développement durable à travers les conférences internationales.....	54
5.4.1	La première décennie – 1992 – 2001.....	54
5.4.2	La seconde décennie – 2002 – 2012.....	55
5.4.3	Lecture transversale de l'évolution du développement durable.....	57
5.5	La perception de la notion de développement durable aujourd'hui.....	59

5.6	Critique de la vision onusienne du développement durable.....	62
6	Conclusion .....	63
6.1	Limites Méthodologiques.....	63
6.2	Discussions et perspectives .....	63
7	Bibliographie.....	67
7.1	Livres .....	67
7.2	Articles de revues.....	67
7.3	Autres documents .....	69
7.4	Documents électroniques .....	70
8	Annexes.....	72
8.1	Le rapport du Club de Rome « Halte à la croissance ».....	72
8.2	Histoire de la conservation.....	72
8.3	Déclaration de Rio de Janeiro.....	74
8.4	ACTION 21 .....	76
8.5	Les ONG environnementales .....	77
8.6	Professionnalisation pour une approche systémique .....	79

# 1 Introduction

Le développement durable est une notion dont nous entendons parler depuis maintenant une trentaine d'années. Ce concept semble, au fur et à mesure de son évolution, pouvoir prendre plusieurs significations. De nombreux discours ou actions, paraissant parfois très antagoniques, lui sont associés. La question principale est alors de savoir ce qu'est le développement durable. Est-ce une simple adaptation du paradigme du développement tel qu'il a été compris depuis la moitié du 20<sup>ème</sup> Siècle en Occident, ou alors est-ce un oxymore, irréalisable par sa définition même ? La notion est tellement floue qu'elle subit un nombre d'interprétations tel qu'elle n'en est plus compréhensible. Mais aussi, est-ce un but ? une transition ? un mode opératoire ?

Nous proposons ici d'en analyser la définition généralement admise comme étant la première officielle, celle présente dans le rapport de l'ONU paru en 1987 et connu sous le nom de « Rapport Brundtland ». Nous nous intéresserons principalement au contexte géopolitique mondial dans lequel ce rapport a été construit pour tenter de comprendre par quelles idéologies dominantes est sous-tendu le concept de développement durable, mais aussi comment est envisagée sa mise en œuvre.

Par un premier tableau, nous tenterons de montrer la richesse et la diversité des points de vue pouvant exister autour de cette notion de développement durable. Nous analyserons non seulement les différentes approches philosophiques sous-jacentes à celle-ci, mais aussi les modalités d'opérationnalisation envisagées pour y parvenir, en nous reposant sur quelques dualismes repérés dans la littérature. Les ouvrages que nous avons utilisés pour notre étude ont été choisis afin de mobiliser différentes disciplines, dans le but de constituer un matériau nous permettant une lecture transversale de la problématique. Nous retrouverons donc dans la bibliographie des ouvrages de philosophie, d'économie, de géographie, de sociologie et d'anthropologie. Les auteurs convoqués sont principalement européens et américains, une lecture différente serait plus que probablement possible en analysant les textes d'auteurs asiatiques, sud-américains ou africains. Une dernière particularité tient du fait que nous nous sommes principalement concentrés sur la dimension environnementale du développement durable pour la réalisation de ce travail. Une étude plus approfondie pourrait dès lors être réalisée par l'intégration minutieuse des autres dimensions généralement attribuées au développement durable (économique, sociale, diversité culturelle et gouvernance).

Dans un second tableau nous montrerons alors l'évolution du concept de développement durable au travers des différentes conférences internationales ayant pris court durant la période allant de son émergence en 1987, à 2012, dernier Sommet de la Terre en date (Rio+20). Nous essayerons de comprendre les orientations prises par ces grands rendez-vous du développement durable afin de rendre compte au mieux de ce qu'il représente à cette échelle, mais aussi de donner un aperçu des mécanismes mis en place pour le rendre opérationnel.

Nous terminerons par une discussion sur les limites de notre approche méthodologique, mais aussi sur les perspectives qu'elle autorise à penser.

## 2 Contexte d'émergence du concept (de WW2 à 1987)

Le contexte géopolitique dans lequel s'est construite la définition de développement durable telle qu'énoncée dans le rapport de l'ONU sorti en 1987, communément appelé « Rapport Brundtland », est très important. Nous nous attarderons ici sur les principaux rapports de domination entre les grandes puissances mondiales ainsi que sur les changements opérants durant les quelques décennies précédant l'avènement du développement durable.

Un des fondements majeurs des rapports mondiaux de la seconde moitié du 20ème siècle provient certainement de l'issue de la deuxième guerre mondiale. Les États-Unis, grands vainqueurs du conflit, participent plus qu'activement à la reconstruction du monde, en développant leur modèle de démocratie libérale et d'économie de marché partout où il est possible de l'implanter. L'Europe est bien sûr un lieu privilégié, tout y est à reconstruire. Avec le plan Marshall, les USA permettent à l'Europe de se redévelopper et se garantissent en même temps le maintien de leur propre économie, par l'exportation massive de leurs produits dans les territoires bénéficiant de l'aide. Mais au-delà de l'Europe, les États-Unis, par la voix de Harry Truman, se posent pour la première fois la question du développement pour les pays que le président américain appelle « sous-développés », c'est-à-dire qui n'ont pas « encore » connu de révolution industrielle.

Il y a, pour Truman, trois raisons qui justifient d'apporter une aide économique à ces pays. La première est d'ordre moral, l'occident a le devoir de combattre la misère dans le monde. La seconde est plus idéologique, mais aussi plus sous-tendue, et est probablement plus importante que la précédente. Il s'agit, au nom du monde dit libre, de prévenir la possibilité que ces pays ne s'adossent au modèle communiste. La dernière, et non la moindre, est d'offrir aux États-Unis de nouveaux territoires pour l'expansion de leur économie de marché [Brunel, 2012].

Les États-Unis sont à l'origine du concept de développement et ils en ont fait l'axe principal de leur activité. Précisons encore que le développement est, pour les États-Unis de l'époque, synonyme de croissance économique. Les nations « sous-développées » doivent donc se développer sur le modèle des pays riches afin d'atteindre le niveau ultime du développement, c'est-à-dire la société de consommation de masse, selon le modèle des stades de développement établi par Rostow en 1960. Rostow se place, avec cette idée d'évolution des sociétés, dans un courant évolutionniste (celui des stades à franchir) et diffusionniste, considérant que la culture doit forcément se transmettre uniquement de « la plus développée » à « la plus primitive ». Ce

faisant, il s'inscrit dans un courant de pensée qui hiérarchise et catalogue comme inférieur ou antérieur tout ce qui s'écarte de la matrice occidentale (moderne). La recette miracle pour rattraper le retard est alors, pour les pays dits « sous-développés » de se plier au modèle qui a fait ses preuves, le modèle américain moderne [Mattelart, 2017]. Continuant alors dans cette logique, les Nations Unies mettent en place, en 1965, un programme d'aide au développement des pays n'ayant pas encore passé les différentes étapes de l'évolution des sociétés décrites par Walt Rostow. Ce programme est connu sous l'acronyme PNUD, pour Programme des Nations Unies pour le Développement. Même si cette définition n'est pas globalement admise et que les Nations-Unies ajoutent à la dimension économique, en 1986, les dimensions sociale, culturelle et politique, « *le développement reste la référence essentielle des politiques d'aide* » [Brunel, 2012, p9]. Cette aide au développement a pour but officiel, via l' « Aide Publique au Développement » (APD) d'accompagner les anciennes colonies dans leur processus d'autonomisation. Bien qu'affichant une condamnation des politiques favorisant la ségrégation, la discrimination ou encore les diverses formes d'oppression et de domination étrangères, cette façon d'apporter une « aide » sera critiquée à maintes reprises, soulignant qu'elle permet le maintien de la domination occidentale sur ses vassaux du Sud. Les anciens colonisateurs y gardent de cette manière une influence considérable, s'assurant la pérennité d'une idéologie politique leur permettant de s'ouvrir de nouveaux marchés.

Cette ode au développement durera pendant toute la guerre froide. Même si celui-ci connaîtra des modifications dans son orientation, comme par exemple par un accent mis sur l'éducation et la santé à partir du début des années 70, le développement des pays du « tiers-monde », comme les avait qualifiés Alfred Sauvy (en référence au Tiers-États de Sieyès, et signifiant exploité, ignoré et méprisé) reste une priorité des pays occidentaux jusque dans les années 80. Le modèle de croissance économique représente dans cette période le paradigme du développement occidental [Zaccai, 2011].

Cependant, dans les années 60 commencent à se faire entendre, d'ailleurs principalement aux États-Unis, des mouvements environnementalistes qui semblent remettre en cause l'idée de développement et son bien-fondé, en mettant en avant sa responsabilité sur les dégradations écologiques observées. Jusqu'à cette décennie, on avait plutôt assisté à un recul de l'intérêt porté aux questions environnementales par rapport à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, lorsque John Muir et Gifford Pinchot débattaient sur la façon de répondre aux inquiétudes grandissantes liées à la prise de conscience de l'impact des activités humaines sur l'environnement naturel [Boulangier, 2012].

C'est donc à cette époque qu'émerge une nouvelle façon d'envisager les relations homme/nature appelée *New environmentalism*. Cet environnementalisme moderne repose sur une idéologie qu'on pourrait qualifier comme descendant du courant protectionniste, mais intégrant des arguments scientifiques. C'est ainsi que Rachel Carson, dans son ouvrage majeur « Silent Spring » de 1962, fit de la protection de la nature son objectif premier, mais en démontrant scientifiquement les dégâts engendrés à la nature par l'utilisation abusive de produits chimiques dans l'industrie et l'agriculture. Dans un registre un peu différent, mais poursuivant le même objectif que Carson, Barry Commoner dénonçait le modèle de croissance économique qui, selon lui, serait le premier responsable de la crise environnementale déjà ressentie à cette époque. Ce qu'avaient de commun les représentants de ce nouveau mouvement, c'était leur méfiance à l'égard du progrès technologique. Ils appelaient à la prudence quant à l'utilisation de nouveaux produits et technologies. Pour eux, l'idée que la technologie viendrait toujours à bout de n'importe quel problème relevait d'une arrogance anthropocentrique de mauvais aloi qui amenait l'humanité à créer les conditions de sa propre perte. « Selon Ehrendfeld, de cette arrogance découlait un esprit de « conservation » qui considère les entités naturelles exclusivement comme des « ressources » utiles à l'homme. Une telle réduction pourrait générer une hiérarchisation des entités naturelles en fonction de leur seule valeur économique » [Bergandi et al, 2012, p130]. Il n'y a pas, pour Ehrendfeld, de véritable protection de la nature dans le système humaniste. L'idée même est une contradiction en ses termes.

A la même époque, des inquiétudes néomalthusiennes font surface, notamment par la voix de Paul Ralph Ehrlich, qui désignait par le terme de « bombe P », pour Population, la responsabilité de l'accroissement rapide de la population mondiale dans la crise écologique. En 1970, la population mondiale s'élève à 3,7 milliards d'individus. Selon Ehrlich, la pression exercée par le poids démographique sur l'environnement naturel est telle qu'elle entraîne des dérégulations de celui-ci. Il est, pour lui, impensable de continuer dans cette voie sans déstabiliser gravement les équilibres écologiques et sociaux. Ehrlich n'est pas le seul à penser qu'un contrôle de la démographie est nécessaire pour garantir la préservation de la Terre. Du côté des écologistes de la frange dure, Garret Hardin est également de cet avis, allant même jusqu'à suggérer des moyens radicaux pour y parvenir.

En réponse à ces inquiétudes grandissantes, l'Unesco organise en 1968, à Paris, en collaboration avec l'UICN et le PBI (Programme Biologique International), la conférence de la biosphère. Pour la première fois, une relation est établie entre le réchauffement climatique et les émissions de CO<sub>2</sub> provenant de l'activité humaine. Au terme de cette conférence, il est recommandé une

utilisation rationnelle des ressources naturelles qui n'engendrera jamais leur disparition, dans un esprit très conservateur. Cette conférence aboutira sur le lancement d'un programme de recherches sur l'homme et son environnement naturel. Ce programme avait pour but l'étude de « réserves de biosphères » incluant le développement humain. Nous pouvons voir ici les prémises de ce qui deviendra le développement durable quelques années plus tard.

Un événement majeur qui poussera la vision de la finitude de la Terre dans l'imaginaire collectif mondial prend corps dans la diffusion des photos de la planète Terre vue depuis la Lune en 1969 [Sachs, 2008]. Ces photos ont comme conséquence de montrer à quel point la Terre est isolée dans un univers inhabitable pour l'homme. La question de la sauvegarde de la « planète », notre « maison commune » commence à partir de cet événement à se propager et à s'imposer dans les mouvements de protections de l'environnement, en tout cas dans les pays occidentaux.

C'est à cette époque, en 1968, que sera créé le « Club de Rome », initiative privée qui réunira des scientifiques, hommes et femmes d'affaires et figures politiques provenant d'environ cinquante pays, afin de réfléchir aux conséquences sur l'environnement de l'activité économique des sociétés industrialisées et en développement [Club de Rome, 2018].

D'un point de vue environnemental, on constate donc une volonté d'engagement de plus en plus prégnante à l'international. En 1972, la CNUCED tente de trouver un consensus international sur les questions environnementales. Huit ans plus tard, l'UICN, le PNUE et le WWF élaborent une « stratégie » mondiale de la conservation. Dans ce document, le « développement » est défini comme la satisfaction des besoins de l'homme, l'amélioration de sa qualité de vie et la « conservation » comme la gestion des ressources dans le but de maximiser le profit pour l'homme tout en garantissant la pérennité de celles-ci pour les générations futures. C'est ce document, cette stratégie, reposant sur un principe utilitariste des ressources naturelles, qui servira de base de réflexion à l'élaboration du rapport qui devait être publié 7 ans plus tard, le fameux « Rapport Brundtland ».

Du point de vue économique pur, le concept de développement souffre également. A partir du début des années 80, après deux chocs pétroliers, la crise de la dette fait son entrée avec les premiers défauts de remboursement de certains pays en développement. De l'APD, on passe globalement à des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), imposés par la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI). Pour obtenir des crédits, les pays du

Sud doivent apporter des garanties de remboursement qui passent par la privatisation de secteurs publics et la dérégulation du marché des capitaux [Sachs, 2008].

L'un dans l'autre, on assiste à cette période à un déclin de l'idée de développement, jusque-là toute puissante. C'est dans ce contexte particulier qu'entre en scène le concept de développement durable. Il arrive à une période où la prise de conscience des méfaits du développement économique se globalise dans les pays du Nord. Le développement est donc discrédité, la priorité des pays « développés » devient la préservation de l'environnement, de la planète, de leur cadre de vie. Il faut donc empêcher les pays « sous-développés » de commettre la même erreur. La reproduction du modèle de croissance par les pays du tiers-monde semble alors présenter, pour les pays riches, « (...) *un triple écueil : une concurrence économique, un prélèvement croissant sur les ressources que l'Occident était seul jusque-là à consommer, et un impact environnemental aggravé par la croissance démographique rapide de populations pauvres* » [Brunel, 2012, p18]. Les pays industrialisés enregistrent à cette époque une période de stagnation et de crise économique. De nombreux pays affichent une baisse de leur PIB plusieurs années de suite [Boulangier, 2009]. C'est donc dans un contexte de crise de l'Occident qu'apparaît le concept de développement durable, son émergence correspondant à la fin de ce que Jean Fourastié appelle « Les trente glorieuses ». Pour résumer ce qui vient d'être dit : « *A un moment où les théories du développement sont à la recherche d'un second souffle et où le débat sur la croissance prend une nouvelle tournure du fait de sa confrontation à la problématique environnementale, le développement durable va apparaître comme un nouveau mot d'ordre et un nouvel objectif à atteindre* » [Vivien, 2003].

### 3 Analyse de la définition du Rapport Brundtland

En commençant une analyse du concept de développement durable, on se heurte à une difficulté majeure : la pluralité de documents, d'essais, de papiers y faisant référence dans des thèmes et des disciplines qui n'ont, à priori, que peu de liens entre eux. La première chose à faire est alors de partir d'une définition généralement admise par tous, afin de ne pas s'égarer en prenant une direction particulière éloignée d'une interprétation globale du concept. C'est ce que nous tentons de faire ici. Même si le terme « développement durable » apparaît pour la première fois officiellement en 1980 dans un document intitulé « La stratégie de la conservation mondiale », résultat du partenariat WWF, PNUE et UICN [Brunel, 2012 ; Bergandi et al, 2012], nous partirons de la définition donnée dans le rapport émanant du groupe de travail chargé par les Nations-Unies de réfléchir aux conditions sociales, environnementales et économiques à l'échelle planétaire. Ce groupe de travail, réunissant 22 personnes provenant principalement du monde politique et scientifique, avait en effet pour mission de proposer des solutions, ou tout du moins des axes de réflexions, pour tenter de répondre aux inquiétudes grandissantes concernant l'état apparemment en déclin des conditions sociales, environnementales et économiques de l'humanité. Pour reprendre la définition classiquement extraite de ce fameux rapport, dont l'appellation vient du nom de la présidente du groupe de travail, Madame Gro Harlem Brundtland, le développement durable est « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ». Il convient d'ajouter que cette définition est suivie de deux importantes précisions : « *Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir* » [NU, 1987, p40].

La première chose qui marque dans cette définition, c'est la reconnaissance « officielle, par les Nations-Unies » d'une prise de conscience des dégradations que provoquent les activités humaines sur l'environnement. Bien qu'une première conférence des Nations-Unies se soit déjà tenue en 1972 avec un objectif de réflexion sur l'environnement humain, c'est la première fois que cette organisation internationale officielle s'engage sur ce terrain à ce point. Jusque-là, un tel engagement était réservé aux groupes environnementalistes organisés (WWF, Sierra Club...), ou à des acteurs plus isolés (Rachel Carson, Franck Edwin Egler ou Barry Commoner) [Bergandi et al, 2012].

Mais cette définition permet aussi de se faire une idée sur l'orientation prise sur les fondements donnés au développement durable. Dans la première partie, l'essentiel repose sur la notion de « génération future », déjà énoncée comme telle 15 ans plus tôt dans la Déclaration de Stockholm. L'équité « intergénérationnelle » est donc clairement mise en avant. Comme indiqué dans la suite du rapport, l'équité « intragénérationnelle », considérée comme très importante, devrait découler naturellement de la première (si on parvient à une équité entre les générations, alors forcément il y aura une équité entre les individus d'une même génération). On verra cependant par la suite que cette hypothèse est loin d'être vérifiée, mais simplement par déduction, nous pouvons nous poser la question de sa validité en cas d'échec d'une équité intergénérationnelle.

Le premier concept inhérent à la notion de développement durable est celui des besoins essentiels de l'homme, ce qui lui permet de garantir sa subsistance. Le second insiste sur l'importance d'articuler trois thèmes fondamentaux présents tout le long du rapport : la technologie, les institutions et les limites environnementales. Tranchant avec le rapport du Club de Rome de 1972 « *Halte à la croissance* » (voir annexe 8.1) mettant principalement en avant les limites et les dangers des modes de production et de consommation occidentaux sur l'environnement, le rapport Brundtland oriente sa réflexion vers le développement, en insistant sur la nécessité de satisfaire aux « besoins » des hommes et de leur permettre d'améliorer leur niveau de vie tout en garantissant l'équité. En prônant plutôt une « *conciliation entre le système actuel et les changements à mener* » [Zaccai, 2012, p27], il prend donc un parti plus réformiste que celui du Club de Rome.

La préoccupation majeure pour les « biens » environnementaux se pose donc uniquement en tant qu'ils représentent un élément essentiel à la poursuite de ces objectifs. Ceci montre à quel point la vision globale du rapport est utilitariste [Zaccai, 2014]. Les « ressources naturelles » doivent être préservées pour garantir la maximisation du bien-être humain. Cette optique instrumentale de la nature sous-tend tout le document. Nous pouvons en trouver plusieurs exemples comme « *De manière générale, les ressources renouvelables telles les forêts ou les bancs de poissons peuvent ne pas s'épuiser, à condition que le rythme de prélèvement ne dépasse pas la capacité de régénération et d'accroissement naturel. Cela dit, la plupart des ressources renouvelables font partie d'un écosystème fort complexe et il faut définir un seuil maximum d'exploitation, en tenant compte des effets de l'exploitation sur l'ensemble du système* » [NU, 1987, p42] ou « *Quant aux ressources non renouvelables comme les combustibles fossiles et les minerais, leur utilisation réduit de toute évidence le stock dont*

*disposeront les générations à venir – ce qui ne signifie nullement qu'il ne faut pas les utiliser » [NU, 1987, p42] ou encore « Faire en sorte que les ressources ne disparaissent pas avant que l'on ait trouvé des substituts convenables. Dans l'esprit du développement durable, il importe au plus haut point que le rythme d'épuisement des ressources non renouvelables compromette le moins possible l'avenir » [NU, 1987, p42].*

Le rapport Brundtland formule sept impératifs stratégiques pour permettre aux nations de s'orienter vers un développement « durable » [NU, 1987, pp 45-55]. Ces sept principes sont : la reprise de la croissance, la modification de la qualité de la croissance, la satisfaction des besoins essentiels en ce qui concerne l'emploi, l'alimentation, l'énergie, l'eau, la salubrité ; la maîtrise de la démographie ; la préservation et mise en valeur de la base de ressources ; la réorientation des techniques et gestion des risques et ; l'intégration des considérations relatives à l'économie et à l'environnement dans la prise de décisions. Il est assez significatif que le premier de ces principes soit la reprise de la croissance. Il faut cependant nuancer celui-ci en précisant qu'il est clairement stipulé que la reprise de la croissance doit être surtout effective dans les pays du tiers-monde, et notamment pour compenser l'augmentation démographique. Cependant, il est indiqué de manière très normative que la croissance des pays du Sud devrait s'élever à 5-6% de PIB par an et de 3-4% dans les pays du Nord. Ceci est justifié par le fait que la croissance des pays en développement est dépendante de la croissance des pays industrialisés et que, du coup, il ne peut y avoir de soutien de la croissance des pays du Sud par des demandes provenant des pays du Nord si ceux-ci n'en ont pas la capacité économique [Boulanger, 2009]. La logique du développement durable comporte une stimulation interne de la croissance du tiers-monde. Le développement durable exige donc un remaniement des relations économiques internationales. Le second impératif découle de cette réflexion, il est nécessaire d'arriver à modifier la qualité de croissance.

En conclusion de ce chapitre, la commission Brundtland souligne que le développement durable vise à favoriser la création de liens plus harmonieux entre les êtres humains et entre l'homme et son environnement naturel. Pour parvenir à les réaliser, il est formulé quelques exigences à appliquer au développement comme la participation, l'autonomie, la réduction des inégalités, la préservation de l'environnement, les améliorations technologiques, les relations internationales, l'autocritique et le réajustement.

Ce rapport est étonnant dans sa dimension sociale. On remarque que beaucoup de problèmes sont à résoudre collectivement, qu'il y est fait une grande place pour les communautés (même

un retour aux Commons), pour l'État (via des régulations et des réglementations) et même l'idée sous-jacente d'un État supranational pour régler les difficultés de mise en place de politiques de développement durable. Il montre les limites du principe néolibéral d'économie de marché. Il ne croit en tout cas pas du tout en la capacité du marché à prendre en charge de manière satisfaisante les « externalités » découlant des modes de production et de consommation.

L'accent est mis sur l'importance de considérer et de réduire les inégalités *intragénérationnelles*, que ce soit entre les différents pays ou à l'intérieur même des pays. Le développement durable ne pourra se faire qu'en réduisant les inégalités existantes, ce qui nécessite de modifier la structure même des relations économiques internationales, en abolissant les systèmes de pression qui placent les pays « en développement » en situation de dépendance par rapport aux pays développés (rapport dominés-dominants).

La dimension écologique est effectivement très forte, au centre de la réflexion qui a conduit à la rédaction de ce rapport, mais l'insistance est mise sur le fait que la réalisation d'un développement international qu'on qualifierait de « durable » ne se fera qu'en considérant les dimensions sociales, économiques et environnementales comme interdépendantes et non isolées les unes des autres. La mise en avant de la nécessité d'une réflexion du développement industriel et économique de façon intersectorielle montre bien la dimension systémique prônée par la définition d'origine du développement durable.

Il faut noter maintenant que ce rapport est écrit dans une tradition très onusienne. Il utilise le « nous » de manière significative, édictant des principes à portée universelle. Même s'il insiste sur l'importance de considérer chaque situation particulière avec attention, ne prônant pas les mêmes actions indifféremment du contexte, la vision qu'il propose du développement est très cadrée. Les nations doivent faire en sorte de réussir leur développement tel qu'énoncé dans ces pages. Il se doit d'être avant tout économique et de reposer sur une optique fondamentalement utilitariste.

Une petite analyse des caractéristiques des membres de la commission Brundtland peut sans doute permettre de comprendre ce qui a influencé la direction prise par le rapport. Nous constatons que le document est le résultat d'une commission de vingt-deux membres, dont la plupart proviennent des mondes politique et scientifique, accompagnés de quelques militants de l'environnement. Ces membres proviennent de zones géographiques couvrant assez bien le territoire mondial (cinq d'Europe, cinq d'Afrique, cinq d'Asie, trois d'Amérique du Sud et trois

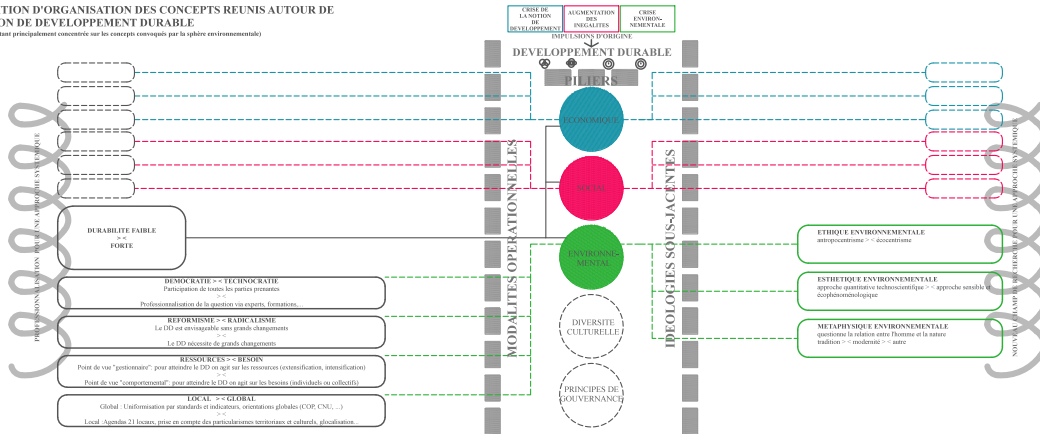
d'Amérique du Nord). On constate cependant qu'il n'y a pas de représentant d'Océanie. Quand on analyse plus en profondeur les profils des membres, on constate que sur les cinq provenant d'Afrique, au moins deux ont étudié en Europe, un au Canada et un autre, diplomate, a vécu longtemps en Europe avant de participer à la commission. Sur les cinq provenant d'Asie, au moins deux ont étudié aux USA et un a vécu longtemps aux Pays-Bas. Sur les trois provenant d'Amérique du Sud, un provient d'une colonie britannique et a œuvré pour le Commonwealth une bonne partie de sa vie active. La grande majorité (au minimum seize sur vingt-deux) des membres a donc reçu l'héritage éducatif occidental, ce qui a probablement contribué à définir une façon dominante d'aborder le thème du développement durable.

## 4 Diversité des interprétations du concept de développement durable

### 4.1 Tableau des concepts réunis autour de la notion de développement durable

Le tableau de la page suivante constitue une proposition de présentation de la diversité des conceptions et interprétations de la notion de développement durable. Une note explicative au point 4.2 suit la lecture du tableau.

**PROPOSITION D'ORGANISATION DES CONCEPTS REUNIS AUTOUR DE LA NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE**  
 (La recherche s'étant principalement concentrée sur les concepts concernés par la sphère environnementale)



## 4.2 Fonctionnement général du tableau

En parcourant la littérature sur le développement durable, on constate à quel point il existe des conceptions différentes de ce qu'il représente, mais aussi de façon de penser son opérationnalité. Nous avons tenté de proposer une organisation des concepts réunis autour de la notion de développement durable afin d'en comprendre les principaux enjeux et ce qu'il invite à mettre en œuvre.

Nous sommes partis de l'idée que la notion de développement durable reposait sur les trois piliers généralement énoncés pour le représenter, c'est-à-dire, l'économique, le social et l'environnemental, auxquels nous avons ajouté deux sphères, gouvernance et culture, dont l'évocation revient régulièrement dans les différentes approches ou représentations du concept.

Le tableau proposé met en scène les impulsions d'origine, c'est-à-dire les éléments qui ont déclenché l'avènement du développement durable. Qu'elle que soit l'interprétation que l'on se fait du concept, les constats de départs sont les mêmes, même si, bien sûr, des divergences existent sur les causes de leur apparition. Les petites représentations iconographiques présentes au-dessus des piliers montrent quelques exemples d'organisation des sphères du développement durable que l'on retrouve communément dans la littérature.

Nous avons principalement concentré notre recherche sur les concepts convoqués par la sphère environnementale. Nous nous rendons compte que le travail n'est pas complet et qu'une même recherche serait à réaliser pour les autres sphères énoncées plus haut. Ceci est particulièrement vrai pour pouvoir réfléchir autrement les différentes façons d'aborder le développement durable, en convoquant, par exemple, la systémique. C'est d'ailleurs cette manière de réfléchir le développement durable que nous souhaitons introduire dans notre tableau par la représentation graphique en spirale aux deux extrémités de celui-ci.

La partie gauche du tableau concerne ce que nous avons appelé les « modalités opérationnelles » du développement durable. Dans cette partie se trouveront les différentes visions qui coexistent dans la façon d'envisager l'opérationnalité du développement durable. Les bulles sont en noir afin de montrer qu'elles ne sont pas dédiées à une sphère particulière. Nous pensons, par exemple, que nous pourrions retrouver la dualité « réformisme vs radicalisme » dans la sphère économique, sociale, ou même sur la question de la gouvernance.

La partie droite du tableau, quant à elle, concerne les idéologies sous-jacentes au concept, les points de vue plus philosophiques de ce que devrait être la « vie bonne ». Il nous paraissait essentiel de consacrer une partie du tableau à ces différentes représentations idéologiques, car, bien que moins discutées dans la littérature, elles jouent un rôle essentiel sur la façon d'aborder la mise en œuvre du développement durable.

Nous allons, dans la suite de ce chapitre, expliquer en détail les différents éléments du tableau.

### 4.3 Modalités opérationnelles

Selon Ignacy Sachs, économiste et ancien membre de l'ONU, spécialisé dans les questions de développement, les problèmes sociaux et environnementaux ne peuvent être pensés l'un sans l'autre. Il est illusoire de pouvoir traiter l'un sans l'autre. La justice sociale doit être la priorité, sans quoi il ne sera jamais possible de conduire des politiques environnementales efficaces à un niveau planétaire. Tant que des inégalités structurelles fortes existeront, les pays pauvres ne verront jamais, à juste titre, l'intérêt de faire des efforts environnementaux qui ne profiteront de toute façon qu'aux pays riches. Le trépied économie - social - environnement doit reposer de manière équilibrée, mais doit être réfléchi dans un certain sens. L'objectif doit être social, le plein emploi pour tous et une redistribution équilibrée des fruits de la croissance doivent être les priorités. L'environnement est la condition de ces objectifs puisque, sans garantir la pérennité de l'environnement, l'avenir même de l'humanité est menacée. Pour parvenir à ces objectifs, il faut bien entendu leur assurer une viabilité économique. Le problème actuel est qu'on a le sentiment que le trépied est déséquilibré. L'ordre donné aux trois piliers n'est d'ailleurs pas celui prôné par Ignacy Sachs. Il apparaît que le pôle économique garde la plus grande place dans les réflexions et les actions politiques menées, l'économie est l'objectif ultime. L'environnement, bien que traité dans les discours d'objectif absolu, n'est dans les faits qu'un objectif secondaire, traité comme tel uniquement s'il n'entrave pas l'objectif économique. Le social est quant à lui relégué au second plan, il sert presque de moyen pour parvenir aux objectifs économiques. Le constat d'un tel postulat peut être fait au regard des délocalisations, de l'augmentation des contrats précaires, de l'effacement progressif des structures de redistributions nationales et internationales etc [Sachs, 2008].

Plusieurs typologies sont proposées en matière de durabilité et d'organisation des piliers du développement durable. Nous en retiendrons quelques-unes qui nous paraissent

particulièrement intéressantes pour montrer à quel point de nombreuses conceptions différentes peuvent exister.

L'ordre de présentation des 3 piliers généralement admis dans la définition du développement durable, et, éventuellement des deux autres (diversité culturelle et gouvernance) engage des choix humains et politiques différents. Selon que l'on place à l'avant plan l'une ou l'autre dimension, les objectifs ne seront pas les mêmes et les politiques mises en place pour les atteindre seront fondamentalement différentes.

#### 4.3.1 L'organisation des piliers du développement durable

L'organisation des termes du développement durable est aussi très importante. En fonction de l'ordonnement des piliers, des objectifs différents seront visés. En mettant en avant une articulation des piliers économique et environnemental, on visera l'écoefficient. L'articulation de l'environnement et du social sera choisie pour réaliser une meilleure équité entre génération. Par contre, il faudra articuler l'économique et le social pour atteindre une bonne justice sociale.

Le développement durable tel qu'énoncé en 1987 était encore proche de l'idée de Maurice Strong, initiateur de l'idée d'écodéveloppement des années 70. L'objectif prioritaire était le social, l'environnement constituant une condition nécessaire et l'économique le moyen d'atteindre cet objectif. Il semble qu'aujourd'hui, il est plutôt devenu porteur d'un objectif environnemental, l'économique prenant le statut de condition nécessaire et oubliant le social (ou en en faisant même un moyen de remplir la condition économique) et l'objectif environnemental (ingérence écologique, restriction au développement pour les pays du sud, etc.).

Afin de rendre compte des différentes conceptions de la notion de développement durable en fonction de l'organisation des piliers, nous allons en donner quelques exemples.

#### 4.3.1.1 La vision commune ou « consensuelle » du développement durable

La vision communément admise du développement durable ne met pas la priorité sur un pilier plutôt qu'un autre. L'idée générale est que le développement durable nécessite que l'on concilie la protection de l'environnement avec l'équité sociale et la croissance économique.

Cette vision est représentée graphiquement par un diagramme de Venn, l'intersection des trois cercles représentant dans notre cas le développement durable :

Cette représentation du développement durable a été choisie par l'ONU en 1992 pour permettre aux entreprises et aux collectivités locales de se saisir de cette nouvelle notion [Diemer, 2015]. L'idée de l'utilisation du diagramme de Venn a été choisie car celui-ci insiste sur la nécessité de prendre en considération les trois sphères identifiées pour arriver à un développement durable. Cette façon de le représenter permet donc d'en comprendre facilement les enjeux et rend plus facile son intégration dans la prise de décision.

Figure 1 : Vision « consensuelle »



Source : Etopia 2017

#### 4.3.1.2 La vision économiste des piliers du développement durable

Pour les économistes « Mainstream » néolibéraux, c'est la sphère économique qui chapeaute tous les rapports sociaux, mais aussi les rapports qu'entretient l'homme avec la nature. Les problèmes environnementaux sont vus comme des externalités du marchés. La façon de résoudre ces problèmes est donc de les internaliser en leur attribuant un coût monétaire. Le tout marché est donc le seul moyen de parvenir à un équilibre entre les trois piliers : économique, social et environnemental.

La vision économiste du développement durable est généralement représentée graphiquement comme ci-contre.

Figure 2 : Vision « éconocentrée »

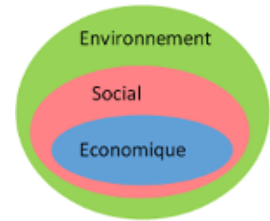


Source : Etopia 2017

#### 4.3.1.3 La vision écologiste des piliers du développement durable

Pour les écologistes, la nature doit être préservée avant toute chose. L'environnement constitue la sphère dominante. Cette vision est portée par une approche écosystémique du développement. Le développement humain ne sera pas pérenne sans une prise en compte majeure de la biosphère. On représente généralement cette vision par l'icône graphique ci-contre.

Figure 3 : Vision « écolocentrée »

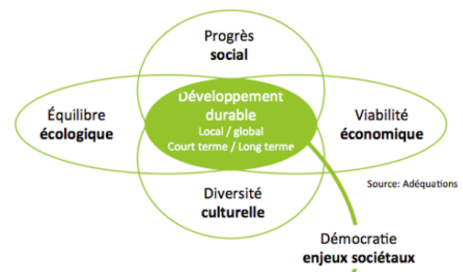


Source : Etopia 2017

#### 4.3.1.4 La vision plus « complète » du développement durable

Cette vision intègre les deux sphères complémentaires que sont la « gouvernance » et la « diversité culturelle ». Cette représentation a été proposée en 2008 par le bureau de consultance *Adéquation* à la suite du Sommet de Johannesburg en 2002, lors duquel la question de la diversité culturelle s'est posée par rapport au développement durable [de Beer de Laer, 2017].

Figure 4 : Vision « complète »



Source : Etopia 2017

#### 4.3.2 La durabilité

La notion de durabilité a été discutée à maintes reprises par nombre d'auteurs. Nous allons essayer de synthétiser les différences que l'on peut trouver dans la littérature afin d'en dégager trois interprétations.

##### 4.3.2.1 Vision « commune » de la durabilité, dualisme faible VS fort

Les économistes constituent une des communautés scientifiques qui a investi le plus la problématique du développement durable. Dès les années 70 ils ont pris part à la controverse amenée par le rapport du Club de Rome qui remettait en question la croissance. D'un côté se placent les économistes orthodoxes, pour la croissance, et de l'autre les économistes critiques, hétérodoxes, voyant depuis les années 60 le revers de la croissance dans la pollution et les dégradations environnementales qu'elle génère [Vivien, 2015].

Le développement durable est alors vu comme une solution apportée aux problèmes environnementaux, sociaux et économiques, et ce sont les économistes qui sont les premiers à

s'en saisir. Le débat se construit autour de l'opposition entre ce qu'on appelle un modèle de durabilité faible et un modèle de durabilité forte.

L'interprétation économiste de la durabilité met en avant quatre types de capitaux différents dont l'homme peut jouir. Il s'agit du capital naturel, du capital humain, du capital social et du capital manufacturé. Selon les tenants de cette vision, la notion de durabilité est plutôt relative à un équilibre quantitatif entre les trois piliers [Zaccai, 2011]. Ils avancent qu'il existe une conception faible et une conception forte de la durabilité.

Soutenue par les économistes orthodoxes, la conception faible de la durabilité n'engage pas de s'imposer de contraintes très fortes pour se mettre dans la trajectoire du développement durable. L'idée générale est de transmettre aux générations futures un certain stock de capital pour maintenir le bien-être d'une génération à une autre. Cette façon d'envisager la durabilité aboutit alors à une conception qui autorise des substitutions entre les différents types de « capitaux », du moment que la valeur de leur somme croît avec le temps (la croissance étant, dans cette conception, synonyme de développement) [Zaccai, 2011] ou reste, en tout cas, au minimum constante [Vivien, 2015]. Cette approche permet par exemple de perdre du capital naturel (via des dégradations de l'environnement) tout en gagnant du capital économique, sous la forme de capital créé par l'homme, du capital manufacturé. Précisons ici qu'il est assez rare que l'inverse se produise [Zaccai, 2011]. Pour résumer, tant que la somme des capitaux ne décroît pas, la durabilité est assurée. Il n'est pas grave en soi de dégrader le capital naturel. Les enjeux du développement durable n'ont ici pas de caractéristiques très nouvelles. Il faut accumuler du capital et investir pour le faire perdurer dans le temps. Il faut investir dans les technologies vertes car le prix de la nature et des services écosystémiques va augmenter avec le temps. Cette conception repose sur une hypothèse de commensurabilité forte [Vivien, 2015], signifiant qu'on peut traduire toutes les valeurs de tous les objets, même la nature (à travers par exemple, les « services écosystémiques » qu'elle peut rendre), à partir d'un seul critère qui est la monnaie.

La durabilité forte, quant à elle, sera soutenue par des économistes qualifiés d'hétérodoxes dont, notamment, les économistes écologiques. Ceux-ci recommandent de maintenir, ou mieux, de faire croître les différents types de capitaux, en mettant le focus sur le capital naturel, dont les dégradations sont menacées d'irréversibilité. Par exemple, ils proposent de se fixer comme objectif de maintenir, quoi qu'il en soit des autres piliers, le réchauffement terrestre en-dessous de deux degrés [Zaccai, 2011]. Cette conception implique alors l'idée que les contraintes qui vont porter sur la trajectoire du développement durable sont plus fortes que celles qu'on connaît

habituellement dans le domaine des politiques économiques. Plus qu'une substituabilité, il y a une complémentarité des différents capitaux. L'idée forte de cette conception de la durabilité est alors qu'il faut transmettre aux générations futures un stock de capital naturel non substitué (capital naturel critique). On retrouve, dans cette perspective, l'enjeu premier pointé par le Club de Rome : il y a des limites à la croissance. Cette conception de la durabilité repose sur une hypothèse de commensurabilité faible : On ne peut pas tout réduire à la monnaie, le capital naturel s'apprécie aussi par des indicateurs biophysiques. Ceci implique, dès lors, la nécessité d'autres indicateurs, pour permettre de rendre compte des différents types de capitaux.

Ce clivage durabilité faible / durabilité forte est très important car il entrainera une révolution de la pensée économique et donc des politiques publiques. Le débat cache aussi un certain nombre d'autres enjeux. Tout d'abord, cette opposition est construite sur un modèle de macroéconomie, on pense l'économie comme un tout. Il y a des grands capitaux, qu'on mêle ensemble et qui permettent de produire une certaine quantité de bien-être. Une des limites de cette vision est que le capital naturel n'est pas homogène : Raisonner en termes de capital naturel total n'a pas beaucoup de sens. Dans le même sens, la question de l'innovation technologique, qui est un des grands enjeux de ce débat, ne se pose pas de manière générale. Il ne serait pas correct de considérer l'innovation comme globale et applicable à tous les secteurs. Dans la réalité, on se rend compte de différences majeures en termes de progrès techniques et technologiques en fonction du secteur étudié. Donc, pour avancer sur cette question de l'innovation, il faut arriver à un niveau méso, mettre en place des logiques sectorielles et territoriales. Ensuite, ce débat légitime la notion de capital naturel auprès de tous les économistes. Le côté positif de cette légitimation, c'est qu'à partir du moment où on parle de capital, c'est qu'on considère qu'il est précieux. Il est reconnu, à la nature, une grande valeur qu'il faut absolument préserver (ou en tout cas ne pas détruire avant de lui avoir trouvé un substitut de même valeur). Mais, d'un autre côté, et le positionnement éthique est fort, cela signifie que la nature ne se traduit qu'à travers cette notion de capital. Elle n'est vue que comme un élément de production, qui apporte du bien-être. Cette posture épistémologique renvoie à un rapport fortement instrumental à la nature. Afin d'amoindrir le côté instrumental de cette vision de la nature, Franck-Dominique Vivien suggère qu'on commence à parler de patrimoine naturel [2015], cette notion permettant d'attribuer à la nature une certaine valeur intrinsèque.

#### 4.3.2.2 Conception « profonde » de la durabilité, dualisme faible VS fort

Sans remettre en cause la vision « commune » de la durabilité, Paul-Marie Boulanger en propose une autre définition, complémentaire à la première, mettant en avant le fait que majoritairement, la durabilité est considérée comme le produit de l'addition de la prise en compte des trois dimensions du développement durable [2009]. Il identifie dès lors une conception « faible » de la durabilité, qui est simplement le résultat de l'addition des trois composantes (économique, sociale et environnementale). La conception « forte », quant à elle, est le résultat de l'addition des trois dimensions, chacune d'entre elles étant durable.

Selon Boulanger la conception forte aurait alors pour objectif *« de mettre en évidence le fait que la durabilité d'un mode de développement devrait s'apprécier conjointement en termes de durabilité économique, de durabilité sociale et de durabilité environnementale. Il en résulterait que l'opérationnalisation du concept même de développement durable supposerait celle des trois dimensions de la durabilité et la tâche consisterait alors à décortiquer les implications et les dimensions de la durabilité économique comme de la durabilité sociale et environnementale »* [Boulanger, 2009, p17]. La conception faible, elle, semble être dominante dans l'imaginaire collectif, plus répandue dans la population. Celle-ci postule que *« faire référence aux trois piliers reviendrait à dire qu'un développement est durable s'il est prospère (certains parlent même, à cet égard, de croissance durable) si cette prospérité est répartie équitablement dans la population et si elle est « respectueuse » de l'environnement »* [Boulanger, 2009, p18].

Là où la conception faible postule qu'un développement est forcément durable s'il prend en compte les trois piliers identifiés, la conception forte impose de scruter au sein de chacun des piliers si le mode de développement mis en œuvre permet de maintenir dans le temps les conditions de sa réalisation et s'il est applicable à l'ensemble des individus de la planète. Ceci est très différent que de simplement s'assurer que les avis de tous les acteurs (parties prenantes) ont été pris en considération. Dès lors, analyser un mode de production ou de consommation, c'est aussi *« s'interroger sur les fondements de la prospérité économique, s'inquiéter de savoir dans quelle mesure elle repose sur l'exploitation d'une ressource naturelle non renouvelable ou surexploitée, se poser la question de la capacité de résistance d'un système économique à des chocs exogènes ou à des pressions endogènes, etc. On en arrive alors très rapidement à se rendre compte que la distinction entre l'économique, l'environnemental et le social est loin d'être évidente, que le processus économique, par exemple, est enchâssé dans le social et dans*

*l'environnement et que ces distinctions font peut-être davantage partie du problème que de la solution* » [Boulanger, 2009, p18]. Boulanger considère dans sa conception forte la durabilité de la transition, de l'évolution vers un développement dit durable.

#### 4.3.2.3 *La conception « gestionnaire » de la durabilité, trialisme faible VS fort VS très fort*

Pour Nicole D'Almeida, il existe trois types de durabilité [2006]. Elle identifie premièrement une durabilité qu'elle qualifie de « faible ». Celle-ci représente une conception qui mise sur l'optimisation des ressources et la modernisation écologique dans le cadre du marché. Cette conception postule une résolution des problèmes sociaux et environnementaux par le progrès technique. Grâce à celui-ci, l'homme sera toujours capable d'augmenter son bien-être matériel. Ensuite vient une conception de la durabilité appelée « forte ». Celle-ci vise la maximisation du bien-être social, la limitation des ressources et l'adoption du principe de précaution. Cette approche reste donc basée sur une action en termes de ressources, mais en mettant une certaine distance par rapport à l'évolution technique. Le progrès est envisagé comme nécessaire, mais pas toujours adéquat pour résoudre les problèmes. Les solutions techniques ou technologiques envisagées doivent donc être garantie par des certitudes scientifiques. Une troisième conception de la durabilité est, elle, qualifiée de « très forte ». Cette approche soutient la vie, critère et fin ultimes de toutes actions politiques envisagées. Elle rassemble les tenants des théories de la décroissance et de la Deep Ecology et son cortège d'obligations envers la vie. Elle rejoint la thèse protectionniste celle d'une conception éthique écocentrée : La nature n'est pas là pour servir l'humain, elle possède une valeur pour elle-même que l'humain doit respecter.

On constate que Nicole d'Almeida fait appel, pour construire sa conception de la durabilité, à différents champs d'interprétations opérationnelles et conceptuelles identifiées dans notre tableau. Cette perspective nous paraît particulièrement intéressante car elle permet de rendre compte des nombreuses possibilités d'édification de la notion de durabilité, en fonction des champs disciplinaires mobilisés et de l'accent mis sur l'une ou l'autre des tensions opposant les acteurs mis à l'examen.

#### 4.3.3 Les quatre dualismes identifiés par John Dryzek

Une autre typologie, celle proposée par John Dryzek, permet de comprendre en quoi l'évolution de la pensée écologique a pu influencer notre façon d'envisager le développement durable. Le politologue nous invite à considérer quatre couples conceptuels qui permettent de classer les différentes approches de l'opérationnalité du développement durable, en matière de protection

de l'environnement. Il classe d'ailleurs ces approches dans dix catégories distinctes, relevant chacune d'un positionnement différent par rapport aux quatre couples conceptuels de base [Boulangier, 2012]. Ces quatre dualismes sont le local ou le global, le réformisme ou le radicalisme, la démocratie ou la technocratie et enfin les ressources ou les besoins. Nous allons développer chacune de ces tensions pour tenter de montrer qu'elles permettent de comprendre des positionnements différents dans la façon de définir les modalités d'opérationnalisation du développement durable.

#### *4.3.3.1 Le local VS le global*

Le développement durable peut se traduire différemment en fonction de l'échelle à laquelle il est considéré, soit plutôt à l'échelle globale ou plutôt à l'échelle locale. Selon la célèbre formule de « Penser global, agir local », il est sous-entendu que le développement durable doit se penser à une échelle planétaire, mais être mis en œuvre à une échelle territoriale beaucoup plus petite. Cette considération, largement partagée au vu de l'utilisation massive de la formule n'est pourtant pas acceptée telle quelle par tous et fait l'objet d'un examen critique scrupuleux. Il y a déjà, en effet, plusieurs façons d'envisager ce qu'est l'action locale durable. Par exemple, en orientant l'action politique locale sur une finalité de durabilité globale, il est plus que possible que le résultat local ne soit, lui, pas durable. De plus, le concept de développement durable englobant une quantité assez énorme de critères dans les champs de l'environnement, l'économique, le social, la gouvernance et la culture, il est difficile de croire que la notion de durabilité d'une entité territoriale sera la même que celle d'une autre entité, éloignée de la première.

Une analyse des visions de la durabilité à l'échelle locale a été effectuée par Aurélien Boutaud [2006] pour tenter de comprendre en quoi elles pouvaient se différencier l'une de l'autre et dans quelle mesure elles pouvaient être capables de répondre à un objectif de durabilité au niveau global. De cette analyse, Boutaud fait ressortir le fait que la vision du développement durable des acteurs publics locaux est relativement commune dans l'équilibre donné aux trois piliers principaux du développement durable. Ils partagent cette vision « consensuelle » d'équilibre à donner aux questions économiques, environnementales et sociales. Pourtant, il est raisonnable de se poser la question du bien-fondé d'une telle vision. En effet, il paraît assez probable que les grands déséquilibres mondiaux ne puissent pas être contrebalancés par des actions cherchant à tout prix à maintenir un équilibre aux niveaux locaux. Cette vision « locale » du développement durable se distinguerait fortement d'autres visions plus « globales », comme

celle que proposent les Amis de la Terre au travers de l'indice E-HDI (Environmental Human Development Index) qui apparaît plus largement écolocentré ou encore celle du Forum économique mondial de Davos, au travers de l'indice ESI (Environmental Sustainability Index), qui semble plus éconocentrée [Boutaud, 2006].

Étant donné le caractère très variable que peut revêtir la notion de développement durable entre les différentes échelles spatiales qui y font référence, l'universalité de la formule « Penser global, agir local » semble effectivement à relativiser. Ignacy Sachs réfute d'ailleurs cette façon d'envisager l'opérationnalité du développement durable en se positionnant plutôt pour la réhabilitation d'un niveau de pouvoir intermédiaire entre territoire et monde en matière de développement durable. L'État-Nation, selon Sachs [2008], serait garant d'un plus grand réalisme dans l'opérationnalisation d'objectifs durables. En laissant l'opérationnalité aux seules mains des acteurs publics locaux (villes, communes, communautés etc.), le risque que les orientations prises dans les différents territoires n'entrent en compétition l'une avec l'autre est très important.

#### *4.3.3.2 Le réformisme VS le radicalisme*

Ce débat est sans doute le plus ancien. Il met en avant toute la complexité du développement durable et de sa mise en œuvre. Le développement durable doit-il être une finalité, l'utilisation de moyens radicaux étant justifiés pour garantir sa mise en œuvre, ou bien faut-il garantir une transition durable en misant plutôt sur l'intégration progressive de douces réformes ne brutalisant pas les rapports sociaux et économiques en place ? Cette question est discutée par toute personne s'intéressant au développement durable, à toute personne ayant une vision d'un idéal sociétal. Les tenants de la forme réformistes du changement argumentent qu'il est nécessaire de procéder à des modifications dans divers champs, sociaux et techniques, mais que ceux-ci doivent rester dans un principe global de fonctionnement de la société. C'est dans ce courant de pensée que se retrouveront les défenseurs de la modernisation écologique par exemple. Ceux-ci ne considèrent pas qu'un changement radical des modes de consommation est à effectuer, mais plutôt que les progrès techniques et technologiques permettront à l'homme de produire toujours plus (ou en tout cas tout autant) de manière plus accordée avec les impératifs écologiques de diminution des rejets de GES ou de diminution de l'érosion de la diversité biologique. Poussée à son paroxysme, cette approche ne permettra sans doute pas de répondre aux défis environnementaux auxquels l'humanité est confrontée. En estimant que le progrès technique sera toujours capable de contrebalancer l'augmentation de la production de

richesse en termes de rejets polluant relève d'une incohérence physique ne considérant pas la finitude du champ d'action humain [Jackson, 2010].

Les individus adhérant à une pensée plus « radicale » argumenteront que le temps manque. Les effets que pourront produire des petites réformes éparses ne se feront sentir que trop tard. Selon les tenants de la pensée « radicale », il est nécessaire de procéder à de grands changements, de remettre en question des modes de vie et des modes de croissance. Cette approche impose donc de se mettre au travail pour initier, par exemple, une transformation totale de notre rapport aux modes de consommations et de production. C'est aussi dans ce courant qu'on trouvera les millénaristes, catastrophistes (et même, dans une certaine mesure, le GIEC). C'est le mouvement que Fabrice Flipo appelle « la sortie du développement » [Flipo, 2014]. On y trouve les décroissants et les défenseurs, comme Mary Douglas, de la « révolution ascétique » [Douglas, 1993].

#### 4.3.3.3 *La technocratie VS la démocratie (participative)*

Cette tension met en avant la question des acteurs du développement durable. Faut-il professionnaliser le secteur et laisser sa réalisation à des experts ou est-il préférable d'élargir ces questions à toujours plus d'acteurs, de « parties prenantes ».

Dans la vision « technocrate », les experts sont les seuls à pouvoir prendre des décisions en matière de développement durable. Ce sont eux, parce qu'ils maîtrisent les disciplines en relation directe avec les problèmes liés à l'idée de développement, comme l'économie, les sciences de l'écologie, l'étude des écosystèmes etc. qui sont le mieux à même de prendre des décisions éclairées sur les actions à mener en faveur d'un développement durable.

Bien que cette vision puisse paraître en accord avec une façon dominante de penser la maîtrise des rapports humains avec la nature et entre-eux dans nos sociétés modernes (on constate une « expertisation » des activités humaines telles que l'ingénierie, l'agronomie, la biologie, l'économie et la politique...), cette approche fait l'objet de critiques sévères de la part de ses détracteurs. Il est reproché à l'approche technocrate sa vision du progrès comme nouvelle religion. Dans les sociétés dominées par le système technicien, le développement durable est une mallette d'outils, une couche supplémentaire de réglementation, là où est en jeu une reconfiguration de la civilisation. La normalisation prend la place de la tradition dans les sociétés premières [Frydman et al, 2014]. En témoigne la prédominance de l'utilisation du PIB dans la définition des objectifs économiques des pays et des régions qui semble contraindre les

politiques à rester dans un modèle unique non nécessairement compatible avec un développement durable [Stiglitz et al, 2009]. L'existence, aujourd'hui, d'une forte pluralité d'indicateurs augmente la difficulté de se mettre d'accord sur un indicateur alternatif commun. Aucun n'arrive alors à supplanter la popularité du PIB. Ceci vient aussi du fait que la dimension internationale augmente la difficulté de définir la soutenabilité. Il y a autant d'indices de soutenabilité que de définition de ce que nous voudrions maintenir. A cela s'ajoute le fait que, les normes et les standards sont de plus en plus utilisés dans l'évaluation des politiques économiques, mais aussi sociales et environnementales. Ceux-ci entrent donc en concurrence avec les règles de droit. Ils sont de plus en plus souvent adoptés par les instances politiques et notamment par la commission européenne [Frydman et al, 2014].

De l'autre côté se tiennent les défenseurs d'une vision plus « démocratique » de la réalisation du développement durable. Pour ceux-ci, le système de gouvernance doit être repensé pour permettre à un maximum d'acteurs, de prendre part aux débats dans les prises de décision politiques en matière de développement durable. C'est par la participation de tous que le développement durable pourra se réaliser car seuls les acteurs locaux, conscients des réalités de leur contexte particulier sont en mesure de prendre des décisions durables, en adéquation avec leur territoire. La prise de décision doit donc impérativement inclure les différents acteurs pour atteindre la solution la plus réaliste possible.

Cette vision amène aussi son lot de critiques. La principale réside dans la lourdeur de la mise en place d'un processus réellement démocratique. En effet, la participation ne doit pas être que formelle. Pour être efficace, il est nécessaire que des échanges délibératifs aient lieu entre les différentes parties afin de parvenir à une vraie décision concertée et éclairée. Il ne peut s'agir simplement d'une procédure de vote à la majorité sur une question dont la plupart des participants ignorent en grande partie les enjeux profonds. La délibération entre toutes les parties prenantes peut sembler être la meilleure solution pour faire ressortir la diversité des points de vue et permettre l'acceptation d'une décision commune, d'une orientation d'action politique. Mais l'urgence semblant être proclamée par toute une frange de la population permet-elle le temps long demandé par un processus de délibération réellement démocratique ?

#### *4.3.3.4 Ressources VS Besoins.*

Ce dernier dualisme pointe une forte divergence philosophique. Quand l'accent est mis sur les ressources, la sortie de crise est imaginée par une meilleure gestion de l'environnement. Par

contre, quand il est mis sur les besoins, il impose la reconnaissance de la nécessité d'une profonde modification des comportements humains, sans laquelle il paraît impossible d'accéder à des relations harmonieuses entre l'homme et la nature. Dans cette dernière conception, deux approches sont possibles pour imaginer la mise en place une telle modification : la première, se concentrant sur les valeurs, consiste à changer les individus, c'est-à-dire les amener à développer une conscience écologique, la seconde, mettant en avant les règles, prône plutôt un changement collectif et institutionnel par une politique écologique.

Au niveau des politiques pouvant être adoptées pour répondre à l'une ou l'autre des conceptions, plusieurs stratégies sont possibles. Pour les politiques liées aux changements des besoins, la question est d'adapter la notion de « niveau de vie adéquat » et ensuite de contrôler l'accès des différentes catégories sociales aux ressources disponibles. Pour se faire, deux stratégies sont envisageables : soit on agit sur la population, en mettant en place des politiques de régulation démographique afin de limiter les besoins globaux nécessaires, soit on agit sur le niveau de consommation par individu. On peut souligner ici que, si on considère le problème des besoins au niveau global, une politique de régulation démographique dans les pays pauvres tel le Bangladesh aura très peu d'impact sur la pression exercée sur les ressources énergétiques disponibles. En effet, en considérant, par exemple, qu'un Américain consomme environs quarante fois plus d'énergie qu'un Bengali, et que la population américaine est deux fois plus nombreuse que la population bengalie, il paraît évident qu'agir par une diminution des besoins américains aura plus d'impact sur les ressources énergétiques qu'en diminuant la population du Bangladesh [Sachs, 2008].

Concernant les politiques pouvant agir sur les ressources, il existe aussi deux stratégies distinctes pour parvenir à une gestion de l'environnement permettant le maintien d'un niveau de vie considéré comme adéquat. Soit on étend le territoire exploité, soit on intensifie l'exploitation du territoire donné. Il est évidemment possible de procéder à une combinaison des deux, mais l'intention ici est de fournir une base pour l'analyse de différentes politiques mises en place à travers le monde. Cette distinction ressources / besoins est donc intéressante pour l'analyse des mesures politiques prises au nom du développement durable.

John Dryzek nous propose de classer les différentes postures en fonction des conceptions adoptées en matière de ressources et de besoins [Boulanger, 2012]. Selon lui, quatre catégories peuvent être établies, selon que les choix d'actions se portent plutôt sur les ressources ou plutôt sur les besoins :

- La catégorie ne voulant pas croire que des actions sont nécessaires pour garantir la pérennité écologique est qualifiée par Dryzek de « prométhéisme ». Cette catégorie refuse donc tout changement humain dans sa façon de définir ses besoins et de disposer des ressources.
- Une seconde catégorie, la « modernisation écologique » prône une action sur les ressources. Cette idéologie repose sur une confiance absolue dans le progrès technique qui permette à l'homme de continuer l'accumulation de richesses par l'évolution de la technologie qui rendra ses pratiques d'exploitation plus vertes et plus pérennes.
- La troisième est qualifiée de « radicalisme écologique ». Celle-ci défend une action sur les besoins uniquement. L'homme doit revoir sa façon de consommer, sa façon de considérer son bien-être. C'est le paradigme de la décroissance.
- La quatrième catégorie enfin, insiste sur la nécessité de travailler sur les deux plans. L'homme doit redéfinir ses besoins et moderniser ses techniques d'exploitation des ressources naturelles afin de garantir une meilleure gestion de celles-ci. C'est dans cette dernière catégorie que devrait, selon Dryzek [2013], se situer le développement durable.

Il nous apparaît cependant que le développement durable que nous connaissons aujourd'hui repose plutôt sur une gestion en termes de « ressources », sans travailler du tout sur l'aspect « besoins ».

#### 4.3.4 Catégorisation des courants de pensée écologistes

Ces quatre dualismes identifiés par John Dryzek nous permettent donc de classer les différents mouvements écologistes et environnementaux en fonction de ce qu'ils prônent du point de vue de l'opérationnalité du développement durable. C'est ce que nous allons essayer de faire en prenant quelques exemples de mouvements ou de courants de pensée présents dans la littérature analysée. Cette démarche n'a pour but que d'appuyer l'hypothèse de l'existence d'une grande diversité dans les façons d'envisager l'opérationnalisation du développement durable. Cela met en lumière la difficulté de rassembler les acteurs autour d'une vision qui serait commune. Au-delà de cette difficulté, et peut-être plus profondément encore, cela révèle les tensions qui peuvent exister entre une multiplicité de points de vue parfois fortement en contradiction avec la vision onusienne dominante du développement durable rendant le concept non seulement non réaliste mais surtout non souhaitable. Voici ces exemples.

#### 4.3.4.1 L'Économie Écologique (*Ecological Economics*)

Les trois courants de l'économie écologique identifiés par Géarldine Thiry [2015] se soumettent bien au classement proposé :

- Le courant réformiste léger de l'Économie Écologique permet de prendre des mesures politiques à effets immédiats. Il s'agit ici de transition technique, comme des améliorations dans la consommation d'énergie, ou un remplacement progressif de l'utilisation des énergies fossiles par de l'énergie solaire ou éolienne. C'est dans ce courant que l'on trouve les défenseurs de l'idée que le progrès technologique constitue la solution aux problèmes environnementaux. Pour prendre l'exemple des émissions de gaz à effet de serre, l'idée principale est que la technologie permettra de continuer de produire en accord avec un modèle de croissance matérielle par une réduction du coût environnemental de chaque unité produite. C'est le principe de « découplage relatif », c'est-à-dire, dans notre exemple, la réduction d'émission de GES par unité de PIB. La limite de cette idée est qu'elle ne permet pas un « découplage absolu » dans le temps, c'est-à-dire la réduction totale des émissions de GES, puisque l'augmentation des émissions de GES réalisée par l'augmentation du nombre d'unités produites demandées par l'objectif de croissance est supérieure aux gains totaux réalisés par l'utilisation de la nouvelle technologie [Jackson, 2009]. C'est dans ce premier courant que nous retrouverons les entreprises mettant en place des politiques parfois très actives pour améliorer leur impact environnemental, répondant à la fois à un souci de préserver une éthique environnementale, mais aussi à une nécessité de se démarquer de ses concurrents en proposant des biens de haute qualité environnementale [Ambec et al, 2009]. En se référant au tableau présenté précédemment, les catégorisations par dualisme nous permettent de situer ce premier courant comme « réformiste » et « technocratique », travaillant sur les « ressources » dans une interprétation faible de la vision « commune » de la durabilité.
- Le second courant de l'Économie Écologique, basé sur le principe d'une économie stationnaire, aspire à une économie dans laquelle on pourrait s'épanouir sans accroître son empreinte matérielle. La notion d'échelle de l'économie, c'est-à-dire sa taille, son volume, est primordiale. Cette économie fait la distinction entre échelle, distribution et allocation, en mettant la priorité sur l'échelle et la distribution. Ce courant fait usage d'indicateurs dits « synthétiques », qui intègrent d'autres dimensions que les indicateurs économiques classiques tels le PIB, comme le travail domestique, les coûts de

dégradation de l'environnement, la dépréciation du capital naturel etc. Ces indicateurs (ISEW, GPI) sont pondérés par les inégalités de revenus (on retrouve ici l'importance donnée à la distribution) et mettent en avant les limites de la croissance en postulant, en référence aux travaux de Max-Neef, qu'au-delà d'une certaine limite, l'évolution de la croissance et du bien-être sont découplés l'un de l'autre. Ce courant se place donc comme à mi-chemin entre un « réformisme » et un « radicalisme », en gardant une vision plus « technocratique », travaillant à la fois sur les « ressources » et les « besoins » dans une interprétation forte de la vision « profonde » de la durabilité.

- Le troisième courant, appelé Social Ecological Economics, est le plus radical. Radical plutôt que réformiste, il met au cœur de la réflexion la question de la pauvreté et de la distribution. Ce courant est basé sur une approche multidisciplinaire et hétérodoxe. Il postule que le changement sera de nature systémique, la croissance est plus critiquée que jamais, mais plus nécessaire que jamais. Une autre caractéristique importante du courant est qu'il considère les marchés comme construction sociale et non comme unique matrice de résolution de problèmes. Les problèmes environnementaux ne sont pas des externalités du marché, mais sont inhérents à celui-ci. Il refuse donc l'idée de monétisation de la nature et prône dès lors une pluralité de valeurs. Il oppose l'homo oeconomicus à une ontologie politique en mettant en avant l'importance de la délibération au cœur de la définition des valeurs. Tout ceci nécessite donc la mise en place d'institutions alternatives de redistribution et d'aménagement de l'espace public pour la délibération. « *Il faut de la croissance, mais une croissance différente et il faut redéfinir la redistribution des fruits de cette croissance, l'objectif étant toujours la réduction des inégalités. Pour réussir cela il faut d'autres institutions* » [Sachs, 2008]. Ce courant se place donc comme « radical », « démocratique », travaillant à la fois sur les « ressources » et les « besoins » dans une interprétation forte de la vision « profonde » de la durabilité.

Pour répondre à la difficulté temporelle de la mise en œuvre d'un développement durable et apporter une piste de réflexion à la question d'Arnaud Diemer [2015], il est possible de procéder à un étagement des temporalités dans les actions permettant d'arriver à une transition vers un écodéveloppement responsable. En définissant une typologie en trois courants de l'Économie Écologique, Géraldine Thiry ouvre la possibilité de « temporaliser » les actions en regard de ces différents courants [Thiry, 2015]. Le premier courant permet des actions, certes totalement insuffisantes à elles seules pour parvenir à un modèle soutenable pour l'environnement, mais

qui ont l'intérêt de permettre de petites améliorations immédiates. Nous sommes donc ici dans le temps court, le temps de l'individu, comme dirait Fernand Braudel. Le second courant nous permet d'entamer une réflexion de moyen-terme, car à cette échelle temporelle, il serait envisageable de rendre compte de la matérialité des économies et de leur éco-efficience par l'utilisation d'indicateurs adéquats. Le troisième courant, enfin, se place sur une réflexion long-terme parce qu'envisage des changements plus fondamentaux, ce qui n'empêche certainement pas de se mettre tout de suite au travail.

#### 4.3.4.2 La catégorisation de Dobson

La proposition d'Andrew Dobson [2007] de catégorisation des acteurs de la protection de l'environnement s'adapte également bien avec notre modèle. Andrew Dobson, nous propose, pour comprendre les positionnements propres à chacune des idéologies « vertes », une opposition entre environnementalisme et écologisme. Selon Dobson, les écologistes (les Verts) pensent qu'il est indispensable de transformer en profondeur nos rapports avec la nature alors que les environnementalistes (les verts) croient pouvoir résoudre les problèmes environnementaux sans changement radical, que ce soit au niveau social ou culturel. Nous retrouvons dans cette opposition le vieil antagonisme transformistes / radicalistes. Dobson ajoute une troisième catégorie à sa typologie (les « verts ») qui réunirait les groupes se contentant de verdir leurs activités afin de pouvoir, au final, poursuivre le *business as usual*, de façon, disons-le, plus opportuniste. Le positionnement de ces trois courants identifiés par Dobson dans notre tableau serait celui-ci :

- Les Verts : n'hésitent pas à questionner l'anthropocentrisme, la modernité et la technoscience, sont transformistes et partagent une vision forte de la durabilité « commune » et « profonde ».
- Les verts : réformistes, ne questionnent pas la place de l'homme dans la nature,
- Les « verts » : à peine réformistes, ont une vision faible des durabilités, sont technocrates et orientés « ressources ».

#### 4.4 Idéologies sous-jacentes

Dans la partie droite du tableau, nous avons identifié trois champs majeurs de la philosophie environnementale, dont nous avons tenté de décrire les contours afin de pouvoir les interpréter dans le cadre de notre étude. Ceci ne signifie nullement que d'autres champs de la philosophie

environnementale ne pourraient s'y ajouter, ni même que ceux proposés ci-après ne pourraient être complétés ou précisés.

#### 4.4.1 Éthique environnementale

Dans ce champ de la philosophie environnementale, la question centrale serait de savoir si la nature possède seulement une valeur instrumentale pour les êtres humains, comme le suggère le concept célèbre de « services écosystémiques », ou également une valeur intrinsèque. Dans ce cas, nous aurions des devoirs envers elle même si elle ne nous était pas utile. Le débat anthropocentristes / écocentristes est au cœur de la discussion. Cette distinction a des implications importantes pour le droit à l'environnement et l'écologie politique. Si on accepte que la nature possède une valeur intrinsèque, alors il est logique d'attribuer des droits à cette nature. Il faut dès lors que des représentants de cette nature puissent la défendre au sein d'un système juridique. Un principe similaire est également en jeu dans l'écologie politique : on peut représenter les êtres vivants, les intérêts et les droits qu'ils ont au sein de notre système politique, que ce soit par les femmes et les hommes politiques eux-mêmes, par des scientifiques, ou bien même par des ONG environnementales [Dicks, 2015].

##### *4.4.1.1 Les origines occidentales de l'environnementalisme*

Pour tenter de comprendre les questionnements sur lesquels se sont construits les différents courants écologistes occidentaux et où ils se situent dans le débat de fond du développement durable, il est important de remonter à l'origine des fondements du mouvement. L'environnementalisme est un courant idéologique qui prend naissance au États-Unis dans le courant du 19<sup>ème</sup> Siècle. La conquête des territoires de l'Ouest touchant à sa fin, les pionniers américains prennent conscience de la finitude de la Terre et de ses ressources. Dès ce moment, des idées de conservation de la nature commencent à émerger, et sont même portée au niveau politique.

Une mise en perspective de l'évolution que va prendre ce courant avec le développement de l'économie de marché des régimes capitalistes permet de juger de la puissance idéologique d'un tel positionnement.

À partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, des discours de mise en garde concernant les effets de l'activité humaine sur l'environnement naturel commencent à émerger, principalement aux États-Unis. George Perkins Marsh constatait, en 1864, que l'homme pouvait avoir, avec

ses activités, un impact considérable sur la nature. Cet impact était encore renforcé par la révolution industrielle naissante. Selon Marsh, la prise de conscience de l'influence que pouvait avoir l'activité humaine sur l'environnement imposait à l'homme la plus grande prudence dans ses opérations de transformation du monde organique et inorganique. Selon lui, l'action de l'homme sur le monde organique tend à déséquilibrer la balance originale entre les espèces. Marsh pense que l'homme, depuis le début de la sédentarisation, a entamé une sorte de guerre contre l'ordre de la nature. Sans l'influence de l'homme, les « écosystèmes » seraient relativement stables. Marsh est l'un des premiers à comprendre les équilibres existants entre les espèces vivantes, entre elles et avec leur environnement naturel [Figueiredo, 2006]. A la même époque, Henry David Thoreau, dans un transcendantalisme aigu, voit en la nature sauvage une dimension divine. Il s'oppose farouchement à l'utilitarisme économique et à la conception d'une nature ayant pour unique finalité la satisfaction des besoins humains.

La mouvance environnementaliste émergente prend rapidement beaucoup d'importance aux États-Unis. Cependant, très vite, deux courants philosophiquement contrastés apparaissent :

- D'un côté, le protectionnisme, regroupant les défenseurs de la nature, directs descendants de la pensée de Marsh, prônant le respect des équilibres naturels dans un but de protection de la nature pour elle-même.
- De l'autre, le conservationnisme, rassemblant les défenseurs des intérêts humains, prônant la prudence dans l'utilisation des ressources naturelles dans un but de conservation de celles-ci pour les besoins futurs de l'homme.

Il s'agit de deux courants distincts servant à priori la même idée de défense de la nature, mais dont les fondements moraux sont opposés.

Selon le « protectionnisme », la nature sauvage, ou « wilderness », constituait « (...) *l'image pure de la création, offrait aux plus hautes valeurs humaines, l'esthétique et la morale, la possibilité de s'exprimer* » [Bergandi et al, 2012, pp110-111]. Le plus grand représentant du protectionnisme de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle était John Muir, naturaliste et écrivain américain d'origine écossaise.

Pour le « conservationnisme », la protection de la nature est une exigence de la conservation des ressources naturelles utiles à l'homme. Le développement est très important dans cette vision, dont le but ultime est la maximisation du bien-être, qui ne peut être atteint que par l'utilisation maximum des ressources naturelles. La conservation de la nature est donc animée

par une vision utilitariste de ses ressources. Les fondements philosophiques de ce courant sont très éloignés de ceux du courant protectionniste. Le représentant principal du mouvement est Gifford Pinchot, homme politique américain ayant fait une partie de ses études à l'école forestière de Nancy en France.

Les deux visions de l'éthique environnementale telles que nous les représentons ici sont donc nées dans le courant du 19<sup>ème</sup> siècle. Au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, le débat entre ces deux courants continue à évoluer aux États-Unis mais aussi en Europe, la tendance conversationniste prenant le dessus au fil du temps (*voir annexe 8.2*). La vision éthique du développement durable tel qu'il a été défini dès ses origines descend directement du courant conversationniste américain, mettant en avant une approche anthropocentrée des relations de l'homme avec la nature. Pourtant, le courant « protectionniste » est encore très actif parmi une large frange d'acteurs isolés ou collectifs comme certaines ONG environnementale, ce qui ne manque pas de créer quelques tensions entre les deux courants.

#### *4.4.1.2 L'environnementalisme et la tension des « ressources naturelles »*

En reprenant une partie de la typologie proposée par Dryzek, il nous semble que la grande différence entre ce que nous avons appelé les premiers mouvements, « protectionniste », et les seconds, « conservationnistes », est que le premier oriente son action sur une redéfinition des besoins humains, en proposant une éthique des relations homme/nature non basée sur un rapport de domination, tandis que le second appuie toute sa réflexion en termes de ressources, sur un droit moral de domination de l'homme sur la nature, le considérant même presque comme un devoir.

#### 4.4.2 Métaphysique environnementale

Cette branche de la philosophie environnementale pose des questions telles que : qu'est-ce que la nature ? Que sont les êtres humains ? Quel rapport y-a-t-il entre les deux ? Selon nombre de philosophes contemporains, l'erreur fondamentale qu'a fait notre métaphysique moderne a été de considérer les êtres humains comme radicalement séparés de la nature. Les êtres humains sont des sujets libres, possédant des valeurs et capables d'agir de manière éthique et politique. La nature, à l'inverse, est considérée comme étant un ensemble d'objets déterminé de manière passive par des lois mécaniques, à propos duquel on peut énoncer un certain nombre de faits, mais qui, en soi, est dépourvu de valeurs et n'entre pas dans nos sphères éthique et politique. D'autres philosophes estiment qu'il nous faut plutôt repenser de fond en comble ce que nous

voulons dire par le mot « nature ». Le phénoménologue allemand Martin Heidegger et le penseur français de la « complexité » Edgar Morin pensent tous les deux qu'il faut revenir et régénérer la première pensée occidentale de la nature, celle des présocratiques, qui la considéraient comme « autoproduction » au sens de production circulaire de soi. Morin donne des exemples de cette autoproduction ou auto-construction comme les tourbillons, les étoiles, les êtres vivants ou même les écosystèmes [Dicks, 2015].

#### *4.4.2.1 Au-delà du développement économique, le développement durable peut nous permettre un travail réflexif sur la modernité*

La modernité a procédé à une division des êtres en deux catégories étrangères l'une à l'autre : la nature et la culture. La science gouverne les objets et la politique gouverne les sujets. Cette séparation n'a pas pour effet de supprimer les hybrides, mais plutôt de les rendre invisibles, impensables, irréprésentables. Le développement durable se place comme un nouvel outil d'interprétation des relations Nature/Culture, tentant de penser l'homme et la nature dans un même temps, en interdépendance l'un de l'autre [Latour, 1997]. En séparant les pôles Nature et Culture, l'homme moderne est passé à côté de bon nombre de signaux pourtant clairs sur la dégradation progressive des relations de l'homme avec la nature, avec les autres hommes, et avec lui-même [Latour, 1997, Guattari, 1989].

Plusieurs auteurs définissent le développement durable comme un espace de réconciliation entre la nature et la culture [Latour 1997], une ouverture vers d'autres façons de concevoir le rapport qu'entretient l'homme avec son environnement naturel, social et psychique [Guattari 1989, Pierron 2009].

Partant de cette conception du développement durable, une opportunité apparaît de penser autrement les relations des hommes avec la nature. En portant sur ce concept un regard « complexe », nous pouvons imaginer les trois piliers, non pas en les distinguant, mais plutôt en examinant les liens et les interactions qui existent entre eux. Le développement durable se poserait comme méthode permettant de penser l'établissement de liens là où d'ordinaire on raisonne et on analyse sur le mode binaire [Pierron, 2009]. Le développement durable peut alors inviter à considérer l'économique en soutien du social, le social comme garant de l'écologique, l'écologique tempérant l'économique, l'écologique favorisant la cohésion sociale etc. Si cette façon de penser le développement durable paraît prometteuse en termes de changements

sociétaux, économiques et écologiques, nous n'y sommes, hélas, pas encore arrivés dans les faits.

La quête d'un développement durable semble, dans le contexte mondialisé, encore fortement (et peut-être plus que jamais) liée au pilier économique. La rentabilité économique et la maximisation des profits restent les composantes principales de toute initiative publique et privée. La rationalité instrumentale moderne semble l'emporter haut la main pour atteindre ces objectifs, ce qui paraît être en contradiction avec l'idée de la nécessité de faire émerger une conscience collective plutôt guidée par une éthique de la responsabilité [Jonas, 1990].

Selon Jean-Philippe Pierron, le développement durable cherche à promouvoir un mode de développement qui renoue avec le sens des finalités, ne prenant pas la logique de l'accroissement pour un bien [2009]. Il y aurait donc une possible rupture avec la raison instrumentale amenée par le développement technologique découlant des Lumières. La vision du développement durable de Pierron est ici très normative, prouvant une fois de plus la grande diversité d'interprétation que le flou de la définition permet. Le développement durable pourrait peut-être constituer un nouveau récit, qui se placerait alors en alternative ou en support au récit universel imposé presque partout dans le monde, celui de la modernité. Ceci répondrait à la nécessité de d'enrayer la crise des récits que le monde subit depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle. Les récits des peuples de la tradition sont en perditions, le récit de l'État-providence traverse une crise profonde, les récits impériaux (européen, soviétique, chinois, américains) se dissolvent dans une gouvernance de plus en plus mondiale. Reste le récit de la modernité, trop athée, trop occidental et mis à mal par la crise environnementale pour survivre à l'identique [Warnier, 2015].

Nous pourrions tenter ici de faire émerger une catégorisation des courants écologistes à partir de cette réflexion. Les mouvements découlant du courant idéologique de la préservation de la nature seraient dans une continuité de la naturphilosophie allemande, le romantisme du début du 19<sup>ème</sup> Siècle [Acot IN Fagot-Largeault et al, 2000], dans une rupture avec l'idée de la modernité, dans une transposition heideggérienne des apports de la technique sur la condition humaine. Par contre, les mouvements environnementalistes descendant du courant de la conservation seraient plutôt ancrés dans une modernité plus technicienne, voyant même le progrès comme une nécessité à la réussite de la vie bonne. Cette typologie peut s'appliquer aux différents courants des relations homme/nature analysés par de nombreux auteurs. Celle-ci est d'ailleurs partagée par Timothy O'Riordan, qui catégorise les différents mouvements

environnementalistes en opposant plutôt une vision écocentriste à une vision technocentriste. Son point de vue se situe à mi-chemin entre ces deux visions en prônant l'utilisation d'une technologie douce et l'adoption d'un code de comportement en adéquation avec des objectifs ambitieux de préservation écologiques [Boulanger, 2012].

#### 4.4.3 Esthétique environnementale

De ce point de vue, on peut distinguer diverses approches : Les écophénoménologues considèrent que notre rapport à la nature est avant tout quelque chose de vécu, de sensible, de qualitatif et même de poétique. Selon eux, ce premier rapport à la nature peut s'exprimer dans des œuvres d'art, dans l'architecture écologique, dans l'urbanisme, dans des œuvres de cinéma ou de littérature ; l'approche technoscientifique dominante qui essaye de tout calculer (quantité de CO2 émise etc.) passe à côté de l'essentiel.

Pour d'autres penseurs comme Aldo Leopold ou John Callicott, il nous faut plutôt une nouvelle esthétique environnementale. La beauté de la nature ne saurait se réduire à la beauté immédiate et sensible qu'elle nous offre, car cette beauté devrait également être alimentée par des connaissances scientifiques concernant, par exemple, l'intégrité, la diversité, ou bien la stabilité des paysages [Dicks, 2015].

C'est dans cette branche de la philosophie de l'environnement que l'on retrouvera les défenseurs de la « wilderness ». Même s'il apparaît que cette vie sauvage découle plutôt d'un imaginaire créatif, d'une mythologie barthienne [Pierron, 2009], que d'une réalité perdue, il n'en est pas moins que pour certains, la nature offre à l'homme une beauté sensible et est porteuse de connaissances que l'homme n'a pas le droit de détruire. Il faut donc la protéger coûte que coûte, quitte à adopter des postures anti-humanistes. C'est le cas, par exemple, de certaines actions du WWF ou de Greenpeace [Guha, 1989].

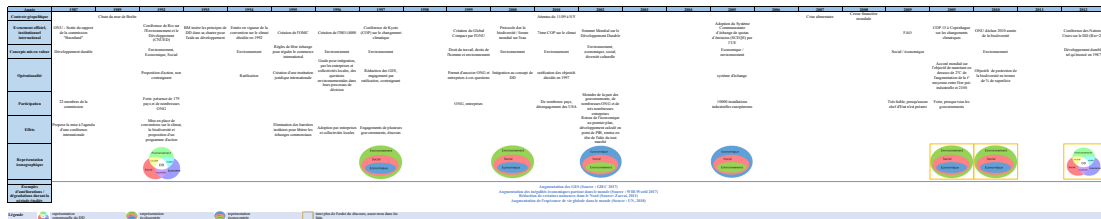
Le mouvement artistique Land Art, ayant pris naissance dans les années 60, constitue un bel exemple d'une autre approche, plus esthétique, de la nature. Entamant un mouvement de « dématérialisation » de l'art [Tiberghien, 2001], il remet en question les musées et les galeries pour se réinventer en misant sur l'intervention dans la nature. Ce nouveau rapport à la question du « paysage » permet d'ouvrir les possibilités de perception de la nature par l'homme, et, ce faisant, redéfinit la relation qu'il entretient avec elle.

Le développement durable doit permettre de nous faire reconsidérer autrement notre rapport à la nature. En percevant en elle d'autres qualités que celle de simple service, en se rapprochant, par exemple, de traditions plus orientales, comme l'animisme, il est possible de trouver de nouvelles manières d'envisager la place de l'homme dans la nature et son épanouissement à travers elle, autrement que par une consommation matérielle exponentielle. « *Notre faculté de percevoir la qualité dans la nature commence, comme en art, par le plaisir des yeux. Elle s'étend ensuite, suivant différentes étapes du beau, jusqu'à des valeurs non encore captées par le langage* » [Leopold IN Tiberghien, 2001].

# 5 Évolutions du concept dans les sphères internationales officielles

## 5.1 Tableau de l'évolution de la notion de développement durable au niveau institutionnel international

L'évolution étudiée couvre la période de 1987, référence choisie pour définir l'émergence de la notion de développement durable, à 2012, dernière conférence en date de type « Sommet de la Terre ».



## 5.2 1987 – Rapport Brundtland

Comme nous l'avons vu précédemment, le contexte géopolitique et sociopolitique et l'idéologie environnementaliste dominante de l'époque ont eu une grande influence sur l'élaboration de la notion de développement durable par la commission Brundtland.

Si nous tentons de définir le développement durable du Rapport Brundtland avec la grille que nous avons définie, nous le positionnerions comme suit :

- Il ne remet aucunement en question la modernité et son attachement tout puissant à la rationalité scientifique découlant des Lumières.
- Il est construit sur une vision plutôt faible de la durabilité que nous avons qualifiée de « commune » et n'insiste pas sur la nécessité majeure de prendre en compte la notion de durabilité à tous les stades du développement, tombant alors dans une perspective « faible » de la conception profonde de la durabilité proposée par Boulanger [2009].
- L'accent est mis principalement sur une gestion des ressources, l'approche est globale, relève plutôt d'une vision technocratique (des objectifs devant être définis et analysés au moyen d'indicateurs). Le développement durable est d'emblée conçu comme un domaine d'expertise, même si la question de la gouvernance est ouverte. Enfin, il est profondément réformiste.

## 5.3 1992 – CNUED – Rio de Janeiro

La première étape de la concrétisation du concept de développement durable, là où il prend corps en tant qu'instrument normatif, est la conférence organisée par l'ONU, la CNUED (Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement), aussi appelée « Sommet de la Terre ». Se déroulant du 4 au 14 juin 1992 à Rio de Janeiro, la CNUED constitue en fait la 2<sup>ème</sup> conférence onusienne où l'environnement occupe une place centrale. Les Nations Unies avaient, en effet, déjà organisé une première conférence, la CNUEH (Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain) à Stockholm, du 5 au 16 juin 1972. La décision de provoquer le rassemblement des dirigeants nationaux autour de la question environnementale prouve le caractère préoccupant que celle-ci posait déjà à cette époque. Pour rappel, le rapport du Club de Rome intitulé « Halte à la croissance » date de la même année. Par souci d'exhaustivité, nous rappelons qu'une conférence des Nations-Unies avait été organisée en 1982, mais l'histoire l'a quelque peu oubliée compte tenu de son échec [Vivien, 2015].

Ce qui a changé fondamentalement entre ces deux « Sommets de la Terre » (1972-1992), c'est que, là où le premier introduisait la problématique de l'environnement dans l'agenda international, la seconde ambitionnait d'installer celui-ci « *au centre de l'agenda sur le développement et au cœur de celui de la prise de décisions politiques sur les plans économiques et sectoriels* » [Defeyt, 2004, p9]. La question environnementale n'est donc dès lors plus considérée comme étant à envisager en plus d'autres préoccupations, mais bien conjointement aux questions de développement, comme en faisant partie. Ceci peut s'expliquer notamment par les progrès notables de la connaissance de la biosphère, et par l'intégration, dans la plupart des pays, d'une institution d'État s'occupant des affaires environnementales [Sachs, 1993]. De plus, la présence à cette conférence de responsables politiques de 179 pays appuie le constat de la prise de conscience majeure et internationale de l'importance à donner aux questions environnementales. Un autre fait marquant de cette conférence est la présence de nouveaux acteurs de la mondialisation, comme des entreprises privées et des ONG, le caractère multinational de leur structure leur procurant un certain poids dans les négociations sur des politiques globales de développement.

L'émergence de la société civile organisée la place sur la scène politique, comme troisième acteur partageant le pouvoir avec les États et la sphère économique [Sachs, 1993]. Le développement durable appelle alors à des conciliations, et de multiples conciliations sont possibles. Elles sont de trois ordres : conciliation entre présent et futur, entre croissance et environnement et entre intérêts de différents acteurs. Cette recherche de conciliation demandée par le développement durable tranche avec la tradition plus radicale de l'écologie occidentale appelant à une opposition plus frontale via la contre-culture des années 60 ou le rapport du Club de Rome de 1972. Cette recherche de conciliation se retrouve dans l'évolution du rapport « environnement et développement » menant au développement durable, de la CNUEH (Sommet de la Terre) de 1972 au « Sommet mondial du développement durable » de Johannesburg en 2002, en passant par la CNUED en 1992. En 1972, tous les jalons du développement durable existaient déjà : A Stockholm, les grands principes du développement durable étaient sur la table des discussions, comme l'intégration de l'environnement dans diverses politiques, générations futures, exploitation soutenable des ressources, responsabilité environnementale, ou encore participation [Zaccai, 2011].

En 1992, le choix de la ville de Rio de Janeiro pour le Sommet est hautement symbolique. Le Brésil est, au début des années 90, un représentant presque caricatural des pays dits « émergents ». Le développement agro-alimentaire et industriel massif dont il bénéficie

s'accompagne de tous les problèmes liés au sous-développement. Rio concentre non seulement les extrêmes en son sein, des plus gros bénéficiaires de la croissance économique à la plus grande pauvreté dans les *favelas*, mais aussi toutes les externalités découlant d'un développement économique rapide, comme des problèmes majeurs de pollution, de chômage, d'aménagements urbains, de transport et de violence [Brunel, 2012].

Plusieurs documents traduisant la conclusion des accords internationaux lors de la CNUED ont été réalisés et distribués. Parmi ceux-ci nous retiendrons principalement la Déclaration de Rio de Janeiro contenant les vingt-sept principes de développement durable (*voir annexe 8.3*). Bien que ces principes aient un caractère non-contraignant, les signataires s'engagent néanmoins à les appliquer. Certains de ces principes comme le principe de précaution ou celui de participation démocratique en matière d'environnement servent d'ailleurs encore aujourd'hui de référence [Zaccai, 2011], même si ils ne sont pas toujours simples à implémenter dans les réalités politiques [Godard, 2012 ; Brunel, 2012]. Le deuxième document revêtant une importance particulière pour la suite est celui nommé « Action 21 », qui consiste en un programme d'actions en matière de développement durable pour tous les acteurs de la vie sociale (gouvernements, institutions de l'ONU, entreprises, organisations sociales, etc.). Ce document est constitué de quarante chapitres qui définissent les principes d'actions, les objectifs, les activités et les moyens d'exécution dans différents domaines de l'activité humaine et relatifs aux dimensions économiques, sociales et environnementales afin « *d'encourager le développement durable et écologiquement rationnel dans tous les pays* » [NU, 1993] (*voir annexe 8.4*). D'autres documents ont aussi vu le jour, la « Convention Climat » consistant à un engagement à réduire les GES (caractère contraignant), la « Convention de la biodiversité » pour la protection d'écosystèmes vulnérables (caractère contraignant) et la « Déclaration de principe sur les forêts » en référence à la valeur sociale, économique et écologique des forêts [Defeyt, 2004].

Pour la mise en place concrète des actions politiques pour un développement durable, l'Agenda 21 local est créé. Son premier objectif consiste en la « *mise en place d'un mécanisme de consultation de la population et parvenir à un consensus sur un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité* » [NU, 1993, chapitre 28, p202]. On retrouve ici l'importance donnée à la participation de tous les acteurs locaux dans la réussite de l'établissement d'un programme orienté vers un développement durable. La double tension résidant dans l'impossibilité de résoudre des questions globales à l'échelle internationale et le besoin de pouvoir décider de son action locale, trouve en la notion de participation un premier élément

de résolution. C'est ce qu'on appellera la « glocalisation », ou autrement dit « Penser globalement, agir localement » [Brunel, 2012], terme qui sera critiqué notamment par Ignacy Sachs, voyant dans celui-ci l'effacement d'un niveau national, indispensable à ses yeux à la cohérence des diverses actions locales [Sachs, 2008]. Le dialogue doit rester ouvert entre les collectivités territoriales afin de faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre elles. De plus, comme le souligne Philippe Defeyt, « *La mise au point d'une Action 21 locale peut se comparer à l'instauration d'un système de contrôle de la qualité : une mise en commun systématique, cohérente est constamment rétroactive de toutes les initiatives et de toutes les activités visant un développement durable au niveau d'une ville ou d'une commune. Cela implique que l'administration de la ville ou de la commune, en concertation avec les habitants, établisse une vision du futur pour la commune et développe un plan afin de concrétiser cette vision. L'évolution de la ville, de la commune en matière de développement durable est alors suivie au moyen d'indicateurs.* » [Defeyt, 2004, p11].

Nous reviendrons plus tard sur cette notion d'indicateurs, qui est éminemment importante quand on s'intéresse aux enjeux globaux portés par le développement durable et les rapports de domination qu'il peut engendrer.

Sylvie Brunel nuance cependant les effets réels que peuvent avoir les agenda 21 locaux. Selon la géographe, les acteurs locaux peuvent choisir de traiter comme il le souhaite la question du développement. Ils sont simplement tenus de justifier leur choix au nom d'une notion « floue » de développement durable. L'insistance accordée à la participation citoyenne apparaît aussi quelque peu dérisoire au constat systématique que la décision finale revient à la puissance publique [Brunel, 2012].

La CNUED construit donc la base du concept de développement durable. Le terme développement durable est officiellement adopté et les bases des grandes problématiques de politiques publiques et privées sont jetées [Brunel, 2012]. C'est à cette conférence que sont édictés les principes généraux de réflexion et d'action concernant le développement du monde, tenant compte de différentes limites sociales et environnementales que le développement économique de l'époque semblait outrepasser. A ces principes, s'ajouteront d'autres préoccupations et d'autres engagements durant les différents sommets internationaux des Nations Unies qui se tiendront tous les dix ans. D'autres réunions internationales traitant des questions environnementales, en mettant l'accent sur le changement climatique, prendront cours chaque année, réunissant 195 pays (les parties). Ces *Conférence of Parties* (COP) sur les

changements climatiques se feront annuellement, conformément à la convention cadre signée par les différentes parties lors de la conférence de Rio. Cette convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques est souvent évoquée par son acronyme CCNUCC.

L'Agenda 21 mis au point à Rio reprend donc les vingt-sept principes de la Déclaration, auxquels s'ajoutent des recommandations pour la réalisation de politiques de développement qu'on qualifiera dès lors de durable. On peut toutefois constater que le volet environnemental prend beaucoup de place par rapport à d'autres questions très importantes, comme les questions sociales. De la CNUED naissent trois conventions-cadre. Nous avons déjà évoqué la CCNUCC, qui est de loin la plus médiatique, et la convention-cadre sur la biodiversité. On attribue également à Rio (même si elle est apparue quelques temps après) l'émergence d'une troisième convention-cadre portant sur la question de la désertification. La priorité donnée à cet axe « environnemental » donne au développement durable un statut normatif qui va engendrer quelques crispations chez les pays dits « en développement » : Ceux-ci le percevront comme un frein à leur croissance économique naissante [Brunel, 2012].

L'effondrement du bloc de l'Est est un fait non négligeable dans l'évolution de la pensée du développement durable entre 1987 et 1992. Cet événement fait naître l'espoir d'une récolte de dividendes de la paix : Ceux-ci naîtraient de la réduction graduelle du financement du Pacte atlantique par les USA, rendu possible par la fin de la guerre froide [Sachs, 1993]. Autrement dit, l'argent jusque-là réservé à la défense nationale des différents pays en froid pourrait être alloué à l'aide au développement et à une réorganisation tendant vers un « *développement mondial, fortement inspiré de principes du néolibéralisme* » [Zaccai, 2011, p29]. Mais la fin de la guerre froide entrainera plutôt l'effondrement des APD, celles-ci ayant dès lors perdu toute leur utilité stratégique. Plus important encore, le monde occidental, par l'entremise de Reagan aux USA et Thatcher au Royaume Uni, se voit entrer dans une contre-réforme néolibérale qui va redéfinir en profondeur la vision de la redistribution. Les politiques menées par les deux conservateurs vont amener l'occident à détricoter au fur et à mesure toutes les avancées sociales gagnées durant le 20<sup>ème</sup> siècle. Ceci se traduira par un renforcement du capitalisme après la réforme qu'il avait subi face à la pression de l'idéologie socialiste. La contre-réforme néolibérale rejette donc tout ce qu'il y avait de social, jugé trop généreux, dans les pays du Nord et impose le tout marché dans les pays du Sud [Sachs, 2008]. En même temps, les mouvements altermondialistes commencent à se développer en réseaux et atteignent dès lors une audience plus importante. Mobilisant les valeurs des sociétés traditionnelles, ils réfutent le bien fondé du développement à l'occidentale.

## 5.4 Évolution du concept de développement durable à travers les conférences internationales

Depuis la conférence de Rio de 1992 se sont enchaînées beaucoup de conférences liées aux résultats de cette première. Nous proposons de donner un bref aperçu des faits les plus marquants afin d'essayer de comprendre comment a évolué le concept de développement durable. Nous partons de la chronologie proposée par Sylvie Brunel. Celle-ci relate dans l'ordre historique les événements internationaux concernant le développement durable depuis 1992. Nous avons étayé cette chronologie de quelques précisions et événements ayant pris cours dans la période étudiée et nous semblant intéressants pour notre étude.

### 5.4.1 La première décennie – 1992 – 2001

Pour résumer les conclusions de la CNUED de 1992, retenons l'adoption du programme Action 21 et des conventions cadre sur le climat et la biodiversité. Les pays industriels s'engagent à stabiliser leurs émissions de GES pour l'an 2000. Il est reconnu aux États leur souveraineté sur leurs ressources naturelles. Ce faisant, la communauté internationale renonce à conférer à celles-ci un statut de patrimoine commun de l'humanité [Godard, 2003].

En 1993, la BM intègre le concept de développement durable dans ses textes de référence en incluant l'environnement dans ses conditions pour l'aide au développement [Brunel, 2012 ; Zaccai, 2011].

En 1994 entre en vigueur de la convention cadre sur le climat [Godard, 2003].

En 1995 débute l'OMC et, avec elle, l'adoption d'une approche multilatérale des règles de commerce [Godard, 2003].

En 1996 est créée la norme ISO 14000. Celle-ci a pour but d'aider les entreprises et collectivités locales à gérer efficacement les questions environnementales.

En 1997 a lieu la conférence de Kyoto sur le changement climatique. Cette question devient de plus en plus centrale dans le chef du développement durable. Ce qui est marquant dans l'accord trouvé à l'issue de cette conférence, c'est le caractère contraignant des obligations relatives au taux de diminution des GES décidé par les pays industriels, mais aussi, et surtout, la flexibilité apportée à ces obligations par l'adoption de mécanismes de possibilité d'échange international de ces obligations, connus sous le nom de « quotas d'émission ».

En 1999, pour répondre à la pression croissante de mouvements altermondialistes, l'ONU crée le Global Compact qui associe ONG et entreprises sur les questions du travail, des droits de l'homme, de l'environnement et en 2004, de la lutte contre la corruption. La même année se tient la conférence ministérielle de l'OMC à Seattle qui se solde par un échec dont sont responsables (volontairement) les autorités organisatrices. Cette conférence constitue le moment de l'institution, dans l'imaginaire collectif, d'un mouvement mondial d'opposition à la mondialisation libérale [Godard, 2003].

En 2000, par le Protocole sur la biosécurité dont les États-Unis ne font pas partie, le développement durable intègre la question des OGM. La même année, un forum mondial de l'eau se tient aux Pays-Bas.

La même année également se tient la COP5 à Nairobi. Cette conférence a pour objectif de faire le point à propos de la Convention sur la diversité biologique, suivant les recommandations émises en 1992 à Rio. L'analyse du contenu de cette conférence montre qu'une approche « écosystémique » est envisagée en matière de biodiversité. En effet, la définition de l'approche écosystémique présente dans le rapport de la COP 5 met en avant la dimension « gestionnaire » des relations entre les hommes et la nature plutôt qu'une dimension épistémique de celles-ci [Bergandi et al, 2012].

En 2001 se tient la 7ème COP sur le climat ayant pour but la ratification des règles décidées en matière d'émissions de GES lors du protocole de Kyoto en 1997. Les États-Unis ne ratifient pas le protocole, prétextant, par la voix de George W. Bush, qu'il porterait atteinte de façon injuste au mode de vie des Américains et mettrait en difficulté certaines de ses industries [Godard, 2003]. Bush Jr confirme ici la phrase prononcée par son père neuf ans plus tôt « *Le mode de vie des américains n'est pas négociable* ».

#### 5.4.2 La seconde décennie – 2002 – 2012

En 2002, à Johannesburg, le constat d'échec est violent. Plusieurs signaux montrent la faiblesse de l'engagement international pour le développement durable. Le retrait symbolique des États-Unis de la table de discussion à la conférence et leur décision de ne pas ratifier les accords de Kyoto en sont la preuve. Les montants alloués à l'aide publique et au développement ont diminué en 10 ans, contrairement à ce qui avait été promis. Néanmoins, la présence inédite de nombreuses multinationales et leur volonté d'engagement dans des projets concrets va contribuer à minimiser la faiblesse de nouveaux engagements politiques [Zaccai, 2011]. De

plus, on assiste à un retour en force du dogme du développement mesuré en point de PIB. La solution en revient une fois encore à une gouvernance par la libéralisation des marchés. Le tout marché, en opposition à un engagement de l'État, est remis en tête de liste comme principe permettant l'éradication de la pauvreté [Aubertin, 2002]. Un autre facteur déterminant dans l'échec de cette conférence est qu'elle intervient à peine un an après les attentats du 11 septembre 2001 à New-York. Ceux-ci ont considérablement modifié la perspective géopolitique. Les préoccupations se déplacent alors sur le problème de la sécurité des États et la lutte contre le terrorisme international [Vivien, 2015].

En 2005, l'UE adopte le *Système Communautaire d'échange de quotas d'émission* (SCEQE). Ce système valide l'idée des « *droits de polluer* ». Réunissant plus de 10000 installations industrielles et énergétiques, c'est le plus grand système d'échange de quotas de CO2.

En 2007, une immense crise alimentaire touche plus de trente pays.

En 2008, la crise financière mondiale brutalise les rapports internationaux.

En 2009, deux conférences se succèdent. La première, la FAO, traite de la faim qui affecte un milliard d'êtres humains. Cette conférence est un échec, aucun chef d'État ne s'y rend. La seconde, à Copenhague, réunit par contre tous les grands de ce monde pour le Sommet mondial contre le changement climatique. Cependant, aucun objectif chiffré contraignant n'en émane.

2010 est déclarée « année mondiale de la biodiversité » par l'ONU. Des objectifs de protection de zones de biodiversité sont adoptés (en termes de pourcentage de superficie).

En 2012 se tient la conférence de Rio+20, quatrième Sommet de la Terre. Lors de celui-ci, l'espoir de voir naître une organisation internationale de l'environnement, qui fonctionnerait selon le même principe que l'OMC, se voit avorter dès l'annonce de l'ordre du jour. Un tel organe aurait permis de faire un premier pas vers l'instauration d'une « *autorité internationale de l'environnement* » qui serait garante du respect des engagements pris par les différents acteurs internationaux en matière de développement durable. Dotée d'un pouvoir coercitif, elle aurait pu sanctionner les écarts de conduite nuisibles à l'environnement [Lavallée et al, 2015]. Mais les États-Unis et la plupart des pays développés souhaitent conserver la compétence en matière d'environnement au niveau national par crainte d'être trop contraints par des règles qui les freineraient sur d'autres plans. Sommet très court comparé aux précédents, la conférence Rio+20 ne cherche pas à faire le bilan de ce qui a été fait avant en matière de développement

durable. Il y a très peu de débats, il est plutôt question de rappeler le Rapport Brundtland. Dans le rapport de Rio 2012, on retrouve, résumés, les objectifs définis dans le Rapport de 1987 : lutte contre la pauvreté, nécessité de mobilisation de tous les acteurs publics et privés pour répondre aux enjeux du développement durable, et nouveaux engagements qui s'avèrent être très ressemblants à ceux connus jusqu'à présent. S'y trouve quand même une nouveauté, la notion d' « économie verte », qui peut se comprendre de deux façons très différentes : D'une part cette nouvelle économie peut être entendue comme une volonté de traduire le développement durable pour le rendre plus concret et faciliter son intégration dans les politiques des différents acteurs publics et privés ; d'autre part, elle entraîne peut-être la marginalisation de la problématique du développement durable en la traduisant dans des termes beaucoup plus traditionnels, remettant la croissance, un peu verdie, au centre du discours [Vivien, 2015]. Rio+20 revient donc aux fondamentaux du développement durable de 1987, mais sans l'excitation de la nouveauté des débuts, et alourdi par le constat de ses échecs.

#### 5.4.3 Lecture transversale de l'évolution du développement durable

C'est donc à travers les initiatives des Nations Unies que l'on peut lire le plus clairement les différentes étapes majeures de l'histoire du développement durable, tout du moins au niveau politique. De 1972 et la conférence sur l'environnement humain à 2002 et le sommet du développement durable en passant par 1992 et la conférence sur l'environnement et le développement, on ne peut que constater la recherche de conciliation entre environnement et développement.

Les années 90 constituent donc une période faste pour le développement durable. Le concept s'introduit de plus en plus dans les textes de référence émanant d'institutions internationales majeures, telles la Banque Mondiale (BM), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), mais aussi dans nombre de législations nationales. Comme le souligne Olivier Godard, « *C'est sur le terrain institutionnel que les actions ont été les plus nombreuses* » [Godard, 2003, p5]. On constate clairement que la sphère environnementale est mise en avant, constituant la priorité des préoccupations internationales. Les discours vont dans le sens de la durabilité environnementale, des engagements sont pris pour lutter contre le réchauffement climatique et contre l'érosion de la biodiversité. Cependant, malgré cette apparente adhésion générale aux principes de développement durable, les résultats restent très largement mitigés et se font de plus en plus attendre [Zaccai, 2011]. Le manque de réalisme des solutions proposées lors de ces diverses

conférences internationales engendre, chez le public, un discrédit du dispositif des Nations Unies. La faiblesse des engagements et la non réalisation de ceux-ci par la plupart des pays signataires décrédibilisent totalement ces conférences et leur utilité. De plus, le fait que l'OMC soit instituée et dispose, contrairement aux questions internationales sur l'environnement, d'un organe juridique permettant le règlement des différends internationaux en matière de commerce montre à quel point la priorité est mise sur l'accroissement des échanges commerciaux et non sur le développement durable, la lutte contre la pauvreté ou l'équité internationale [Godard, 2003].

Pour résumer la période de la première décennie officielle du développement durable, Olivier Godard nous propose une réflexion : « *Mieux vaut sans doute se parler beaucoup que se faire la guerre. Néanmoins tant de rencontres pour si peu de résultats, tant de valeurs proclamées et d'objectifs fixés constamment démentis par la réalité conduisent à ruiner le crédit de la parole et poussent à la radicalisation des demandes et des actions. (...) À force de décrédibiliser les bonnes paroles sur le développement durable, l'équité, la priorité donnée aux besoins essentiels et le souci du long terme, on ne peut que renforcer la volonté de groupes ou de communautés de parvenir à leurs fins par l'action violente ou le désir de détruire ce à quoi les autres semblent tenir le plus. C'est donc bien sur le terrain de la gouvernance internationale que des progrès importants sont nécessaires pour permettre un rapprochement significatif des réalisations et des intentions déclarées.* » [Godard, 2003, p8]. Godard met en avant la nécessité d'une bonne gouvernance internationale. Selon lui, sans elle, ne peuvent émerger que de la violence justifiée par un manque d'actions concrètes au niveau institutionnel. Cette violence est d'ailleurs déjà présente dans certains mouvements environnementalistes découlant du courant de la Deep Ecology, que ce soit par l'intermédiaire de groupes d'activistes isolés ou par l'entremise de certaines ONG environnementales [Guha, 1989]. On pourrait qualifier cette période d'écocentrée, tout du moins dans le discours général que le développement durable semble suggérer.

La seconde décennie est marquée par plusieurs faits internationaux très importants. Le nouveau millénaire commence sur l'idée que de fortes dissensions existent dans le monde sur la manière de considérer le concept de vie bonne. Les attentats du 11 septembre 2001 remettent en avant plan de la scène internationale l'idée de conflit mondial, qui se concrétise par l'organisation de la « lutte contre le terrorisme international ». Le concept de développement durable passe donc au second plan des préoccupations nationales et internationales au profit d'un développement en matière de sécurité. C'est dans un contexte peu favorable que s'entame cette deuxième

décennie du développement durable. Même si quelques propositions vont dans le sens de sa valorisation (comme le sommet de Johannesburg de 2002 qui en porte même le nom) ces initiatives seront au final peu nombreuses durant ces 10 années. Les décisions favorisant l'expansion économique occupent désormais la place principale dans la façon de considérer le développement durable. La mise en place du système d'échange des quotas de pollution montre bien l'échec de l'idée que l'environnement pourrait constituer, dans les faits, la priorité numéro un. Même si les discours restent orientés « environnement », au vu de l'engouement des gouvernements à participer aux grandes conférences sur le sujet, la pauvreté des engagements pris révèle bien un autre sens des priorités. Cette décennie est aussi marquée par la crise financière de 2008 qui renforce le besoin des différentes autorités politiques internationales de se concentrer sur la reprise économique. Cette période affiche plutôt un développement durable éconocentré, l'idée principale étant que sans le maintien d'une bonne santé économique, rien n'est envisageable dans les autres sphères.

Pour terminer sur l'analyse de l'évolution du concept de développement durable de 1987 à 2012, nous pourrions aussi préciser la propension qu'a celui-ci à s'insérer dans des domaines de plus en plus variés. Ceci fait de lui un concept glouton. *« Il englobe toutes les questions qui concernent le devenir de l'humanité et de son milieu de vie, la façon dont les sociétés organisent les règles collectives du vivre ensemble et leurs relations avec les milieux naturels »* [Brunel, 2012]. Il devient alors difficile d'en parler simplement, le terme « développement durable » rassemblant de plus en plus de notions et de concepts. Le risque qu'il permette une multitude d'interprétations et qu'il oriente des politiques dans des directions parfois opposées grandit avec le temps.

## 5.5 La perception de la notion de développement durable aujourd'hui

Un élan de grande ampleur pour l'adoption de la notion de développement durable au niveau politique a pris naissance en Europe dans le courant des années 90 et début des années 2000. L'idée de rendre opérationnel les différents objectifs portant sur les questions environnementales s'est généralisée. Le développement durable devenait alors une force organisatrice, et évoluait vers un projet de société à part entière. Aujourd'hui, le développement durable n'occupe plus cette position mais reprend plutôt une place de référence de base, comme c'était le cas dans les premiers textes fondamentaux de l'Union Européenne. Le développement durable serait aujourd'hui une notion d'arrière-plan sous-tendant une idée de développement basée sur l'exigence d'une croissance économique équilibrée, une économie sociale de marché

hautement compétitive amenant progrès social et plein emploi, et la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement [Zaccai, 2011].

Ceci peut sans doute s'expliquer par les difficultés d'opérationnalisation des principes du développement durable. Il existait au départ, un large accord général, au niveau du concept même du développement durable. Les différents acteurs internationaux étaient effectivement d'accord sur les principes d'un développement dit durable, qui préviendrait les risques sociaux et environnementaux. Par contre, à un second niveau, celui de l'opérationnalisation, des dissensions fortes continuent à se marquer. Il est en effet difficile de concevoir que tous ces acteurs partagent exactement la même vision de la manière d'atteindre de tels objectifs, étant donné le caractère flou et multiple de ceux-ci. Il en résulte qu'aujourd'hui, même au niveau du concept de développement durable, des contestations commencent à apparaître. « *Avec le recul historique, il apparait que cette notion joue comme facilitateur dans certaines conjonctures, mais ne parvient pas à donner un profil suffisamment défini pour opérationnaliser des politiques* » [Zaccai, 2011, p72].

La promesse du développement durable de mettre l'accent sur la diminution des inégalités *intragénérationnelles* (Nord/Sud) et *intergénérationnelles* (génération présente / générations futures) n'est pas tenue. La double solidarité envisagée semble avoir été amputée de sa dimension horizontale. L'appropriation du terme de développement durable ne semble en effet retenir que la dimension temporelle, « future », et occulter la théorie de l'équité mondiale actuelle souhaitée dans le rapport Brundtland comme si les descendants (du nord) étaient préférés aux contemporains (du sud) [d'Almeida, 2006].

Un autre aspect de l'évolution du développement durable est son lien progressif à une batterie d'indicateurs tentant d'évaluer sa réalisation. Alors que le développement durable invitait au départ à penser le développement autrement, convoquant à la délibération tous les acteurs pour faire émerger des nouvelles façons d'envisager le futur, il s'est réduit, au fur et à mesure, à des objectifs quantitatifs et qualitatifs dont on évalue la réalisation par des indicateurs. En adoptant ce modèle tiré principalement du secteur privé, le développement durable réduit finalement le débat public à une série de chiffres, d'informations [D'Almeida, 2006]. Le problème qu'engendre une telle « gouvernance » est, la fixation définitive d'objectifs précis et normatifs. Cette technique engendre aussi un autre phénomène, celui de la production d'une quantité importante d'informations. Si l'information est nécessaire pour analyser un problème et tenter de trouver des solutions appropriées, le surplus d'informations peut conduire à être submergé

et empêche toute communication intelligible sur le sujet concerné. « *Cette profusion d'informations s'accompagne d'un mythe de la transparence qui produit en fait de l'opacité et une sorte de consensus non voulu, non discuté, quasiment indifférent* » [D'Almeida, 2006, p8]. Ce phénomène permet alors beaucoup de dérives, comme la mise en avant de certaines informations au détriment d'autres, rendant possible l'embellissement des rapports d'activité d'entreprises publiques ou privées ou de politiques menées au nom du développement durable. C'est entre-autres ce qui permet le « greenwashing », c'est-à-dire la mise en avant des qualités environnementales d'un produit en niant l'impact général de son utilisation sur l'environnement (l'exemple stéréotypique est probablement celui de l'automobile individuelle, dont les qualités environnementales, appuyées par des taux d'émissions de CO2 réduits, deviennent un des arguments de vente principaux).

Même si le développement durable a réussi à régler certains problèmes environnementaux plutôt locaux, comme la diminution de la pollution des rivières en Europe, ou celle de niveaux de pollution aux particules de certaines grandes villes occidentales par l'application de diverses mesures politiques, il ne semble pas à même de s'attaquer à des problèmes plus globaux comme le réchauffement climatique ou la diminution de la biodiversité. C'est ce qu'Edwin Zaccai décrit par la capacité du développement durable à résoudre des problèmes de nuisances (plus locales) en comparaison avec son incapacité à résoudre les flux (les problèmes à dimension globale) [Zaccai, 2011]. Zaccai explique ce fait par la possibilité temporelle et spatiale de s'attaquer à un problème. Une nuisance est visible et descriptible, ce qui la rend concrète et donc imaginable dans sa résolution. Il est dès lors possible de l'aborder dans le temps d'un mandat politique, car les effets des mesures mises en place seront visibles dans cet espace-temps. Au contraire, un problème comme le réchauffement climatique (un flux), visible uniquement par des modélisations provenant de travaux scientifiques pointus, ne constitue pas une urgence politique puisque, de toute façon, les mesures mises en place pour tenter de contrer le phénomène ne seraient, au mieux, visibles que dans bien après leur mise en place. Il en résulte que le développement durable semble aujourd'hui à bout de souffle, incapable de proposer des solutions sérieuses aux questions mêmes sur lesquelles il se penche pourtant minutieusement. Il ne serait alors plus qu'un traitement de surface, un nouvel argument concurrentiel, une nouvelle façon de présenter le *business as usual*. Mais en a-t-il jamais été autrement, en tout cas dans son adoption ? Si tel est le cas, le développement durable serait alors un concept déchu, porteur d'une image associée à de trop de déceptions.

## 5.6 Critique de la vision onusienne du développement durable

On constate que le développement durable est plutôt une affaire onusienne. C'est en effet en son sein que les plus grandes décisions et orientations le concernant se prennent. Les évolutions du développement durable se sont marquées principalement lors des 4 conférences majeures que sont les « Sommets de la Terre » [Zaccai, 2011].

Le développement durable construit sur le paradigme de 1987 ne permet pas d'envisager un nouveau modèle de développement. En effet, le « paradigme de Rio » constitue un prolongement thématique du consensus de Washington. Au lieu de remanier l'ordre donné aux différents piliers, il remet le pilier économique en avant plan, au 1<sup>er</sup> rang. L'écodéveloppement, tel qu'énoncé par Maurice Strong, repris ensuite par Ignacy Sachs, proposait de mettre le pilier social au premier plan, ce qui impose alors une transformation institutionnelle et subjective plus importante [Figuière, 2006].

C'est l'ONU qui a décidé de choisir le développement durable tel qu'il a été construit lors du rapport Brundtland plutôt que l'écodéveloppement pensé antérieurement. En effet, le concept d'écodéveloppement, au centre des discussions du symposium PNUE-CNUCED de 1974 à Cocoyoc au Mexique, était beaucoup plus radical dans sa vision de la marche à suivre pour concilier le développement et l'écologie. C'est principalement parce que ce concept a été jugé trop radical, trop hostile à l'économie de marché par les États-Unis que ceux-ci ont rejeté la déclaration de Cocoyoc [Boulangier, 2009]. L'ONU s'est donc tournée vers le développement durable, qui pouvait être rendu plus facilement opérationnel que l'écodéveloppement. Il nécessitait moins de transformation majeure et appelait plutôt à des réformes, certes parfois importantes, mais toutes plus réalisables. Les Nations Unies ont eu, depuis toujours, un rôle essentiel dans la définition et l'opérationnalisation du développement durable.

Les auteurs que nous avons mobilisés tout au long de la réalisation de ce travail s'accordent sur le fait que le développement durable, ou, en tout cas, un concept global et mondialement partagé autour des questions environnementale, économique et sociale, est nécessaire. Tous cependant, pour des raisons parfois fort différentes, mettent en doute la capacité du développement durable, tel qu'il est mis en œuvre par l'ONU, à répondre à cet impératif. Tous s'accordent aussi sur le fait que le développement durable met beaucoup trop en avant la question environnementale au détriment des deux autres piliers censés constituer les réflexions. Il en résulte plusieurs dérives, qu'elles soient de l'ordre du discours ou de la réalisation discrète. La première est la conquête

marchande du concept, avec l'utilisation de l'environnement et du développement durable comme élément commercialisable, ou la mise en avant du concept de développement durable pour présenter des choix en termes de politiques publiques (taxes CO<sub>2</sub>, accises diésel, primes au photovoltaïque etc.). Dans la seconde, on trouvera la prise de pouvoir des ONG environnementales principalement anglo-saxonnes sur la gestion de territoires définis par celles-ci comme étant à sauvegarder impérativement au nom d'une biodiversité choisie [Brunel, 2012], ou l'utilisation de normes environnementales pour ajouter des barrières non-tarifaires au libre marché mondial afin de conserver les rapports de forces Nord/Sud en faveur du seul Nord [Amougou, 2018].

## 6 Conclusion

### 6.1 Limites Méthodologiques

Il y a au moins deux limites à la méthode choisie pour aborder la question de la diversité des représentations du développement durable.

La première réside dans l'utilisation d'un tableau en deux dimensions. Il est très difficile de rendre compte d'une pluralité de possibilités dans un diagramme figé. Faire ressortir des caractéristiques particulières de manière claire et directement compréhensible n'est pas aisé.

La seconde est d'ordre plus théorique, et concerne la difficulté majeure, voire l'impossibilité d'être exhaustif dans la représentation de la diversité face à un d'un concept tel le développement durable. Nous avons essayé, par cette proposition d'organisation, d'être le plus flexible possible afin de permettre l'intégration de toute caractéristique complémentaire qui pourrait enrichir le tableau. Nous avons arrêté notre étude à la seule dimension environnementale, pour laquelle nous ne prétendons pas avoir été exhaustif. Les autres dimensions sont encore à compléter intégralement. L'outil ici présenté est à comprendre comme « dynamique », à compléter et à modifier en permanence, rejoignant l'idée de l'évolution dynamique et constante du concept de développement durable au fil du temps.

### 6.2 Discussions et perspectives

La première conclusion de l'ébauche de représentation des interprétations du concept de développement durable que nous venons de réaliser, est l'étendue de la diversité qu'elle révèle. Nous pouvons, au regard des différentes idéologies sous-tendant les conceptions du

développement durable et les nombreuses façons d'en aborder les modalités d'opérationnalisation, comprendre que la notion n'est certainement pas simple à définir et, surtout, qu'elle n'est pas partagée de manière unilatérale et unanime à travers le monde. Les différentes lectures que nous avons mobilisées pour ce travail nous ont permis de nous rendre compte que le développement durable, au-delà d'être un concept formulé et normatif, était plutôt une invitation à reconsidérer un mode de développement basé exclusivement sur une croissance économique génératrice de dégradations sociales et environnementales. Même si le terme « développement durable » est révélé au monde dans un rapport de l'ONU, beaucoup d'acteurs, aussi bien politiques que civils ont grandement participé à son émergence. La notion de développement durable ne cadre pas une représentation du monde tel qu'il devrait être, ni même un processus pour y parvenir, mais ouvre plutôt la réflexion sur le devenir de l'humanité et sur les limites des fondements de la modernité, en mettant en avant les problèmes que l'orientation prise actuellement fait peser sur les générations futures.

La direction qu'a pris le concept de développement durable au travers des conférences internationales et son intégration dans les différentes institutions est très limitative de la notion. Cette vision étroite n'encourage pas l'adoption du concept par les personnes ou les collectifs partageant une vision plus transformatrice de la société.

Un des problèmes majeurs qui semble découler directement du flou encadrant la notion de développement durable est son utilisation abusive. Nous relevons principalement deux manières de détourner le concept à des fins contraires à sa définition.

La première est ce qu'on appelle généralement le « greenwashing », cette façon de mettre en avant des caractéristiques « écologiques » ou « durables » de produits conçus en prétextant la « protection de la planète » pour « un monde meilleur » ou « les générations futures ». Ne remettant en aucun cas en cause un mode de fonctionnement consumériste, il s'agit ici simplement de verdir les pratiques commerciales courantes.

La seconde se comprend à une échelle plus globale. Le concept de développement durable peut être utilisé dans un processus de domination du Nord sur le Sud. Par l'application de barrières administratives, les pays du Nord continuent à se fermer aux pays du Sud. Ces derniers, incapables financièrement de respecter les normes, notamment en termes d'environnement, se voient interdire l'exportation de leurs produits vers l'Europe [Amougou, 2018]. Ceci provoque un rapport asymétrique entre le Nord et le Sud qui fait perdurer les inégalités économiques,

voire les renforce. Pour conserver le monopole de distribution de certains produits, l'Occident joue donc avec ces barrières non-tarifaires, tout en respectant les règles de commerce international définies par l'OMC, qui leur sont en tous points favorables. D'une autre manière, certaines ONG environnementales peuvent, par leur actions, faire preuve d'une ingérence écologique tout à fait discutable (*voir annexe 8.5*). En imposant la fermeture d'un territoire aux populations locales dans le but de protéger une espèce vivante particulière, ces ONG ne tiennent absolument pas compte de l'impact que leur action engendre sur ces mêmes populations. La sauvegarde de la biodiversité au nom du développement durable, mais au détriment du bien-être des populations locales semble assez contradictoire.

Y a-t-il une seule façon durable de voir l'avenir, une seule manière d'en envisager la réalisation ? Faut-il privilégier une équité économique mondiale, par exemple en encourageant une croissance dans les pays du Sud et un ralentissement au Nord ? Ou alors un maintien à tout prix de certaines composantes de la biodiversité ou d'une température de l'atmosphère globale en dessous d'un certain seuil ? Le développement durable ne nous invite-t-il pas plutôt, par exemple, à nous poser la question de notre définition de la pauvreté ou de notre façon d'envisager les relations que nous entretenons avec nos semblables, de la place que nous accordons à l'économie et au « matériel » dans nos modes de fonctionnements ?

Du côté des modalités d'opérationnalisation du développement durable, le point de vue de Huybens et Villeneuve [2004] nous paraît tout à fait intéressant à creuser. Selon ces auteurs, une approche plus systémique de la prise de décision pourrait être envisagée par une professionnalisation du développement durable. Cette idée ne repose pas sur une vision « technocrate », dans le sens où il s'agit pas d'un besoin d'expertise sur des critères durables d'un développement, mais plutôt sur une expertise des questions y référant et sur une expertise de la mise en relation des acteurs concernés et de leur participation à la prise de décision (*voir annexe 8.6*). Cette idée repose sur un principe délibératif, permettant aux différents acteurs de partager leurs points de vue sur une question. Cette méthode a plusieurs avantages, comme une meilleure acceptation de la décision finale de la part des parties prenantes, leur avis ayant été pris en considération dans le processus, ou encore l'apprentissage que les acteurs retirent de l'expérience par approfondissement de leurs connaissances sur le sujet débattu. C'est, par exemple, une approche systémique telle que celle-ci que nous représentons par une spirale sur la gauche de notre premier tableau.

Pour ce qui est des interprétations conceptuelles du développement durable, il pourrait être utile de favoriser la recherche dans les différentes branches de la philosophie. Aborder la question de l'environnement, de l'économie et du social de manière plus transversale, plus complexe. Dépasser les dualismes classiques et enrichir les réflexions sur ce qui fait l'écologie. Félix Guattari nous proposait déjà dans les années 80 de réfléchir une écologie à trois niveaux, une écosophie, plutôt à penser comme une nouvelle proposition éthique, une éthique à fabriquer, à situer, dépendante des cas [Prignot, 2010]. C'est donc peut-être dans ces champs pluriels que doit s'inscrire un développement durable pensé comme objectif à atteindre. L'invitation à une recherche « systémique » représentée par les spirales sur la droite de notre premier tableau serait aussi de cet ordre-là.

Ulrich Beck [2001] nous invite à dépasser nos oppositions et de plutôt réfléchir à la possible coexistence des idées. Le développement durable demande la même chose. Selon Boulanger, en se braquant sur des contradictions et des antagonismes, il ne sera pas envisageable de relever les défis qui se dressent devant l'humanité. Il est donc nécessaire de penser les différentes idées et les différentes valeurs comme étant conciliables plutôt qu'opposées les unes aux autres. Il faut réussir à se défaire des « faux dilemmes » comme il s'en crée sur l'idée de développement durable et résister à la facilité de tomber dans les « *vieilles oppositions abstraites et idéologiques dans lesquelles on essaie d'enfermer à nouveau la problématique des rapports entre le développement et l'environnement* » [Boulanger, 2009, p21].

Un besoin se fait alors désormais ressentir, celui d'être imaginatif et de créer les conditions pour permettre à tous de s'approprier les concepts de manière créative. Le développement durable ne devrait-il pas alors s'épanouir au travers d'une éducation durable ?

## 7 Bibliographie

### 7.1 Livres

**Beck U.**, 2001, *La société du risque*, Paris, Aubier

**Brunel S.**, 2012, *Le développement durable*, Paris, PUF

**Dobson A.**, 2007, *Green Political Thought*, Abingdon-on-Thames, Routledge

**Dryzek J.**, 2013, *The Politics of the Earth: Environmental discourses*, Oxford, Oxford University Press

**Fagot Largeault A., Acot P.**, 2000, *L'éthique environnementale*, Chilly-Mazarin, SenS Éditions

**Frydman B., Van Waeyenberge A.**, 2014, *Gouverner par les standards et les indicateurs : de Hume aux rankings*, Bruxelles, Bruylant

**Guattari F.**, 1989, *Les trois écologies*, Paris, Galilée

**Jackson T.**, 2010, *Prospérité sans croissance*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur s.a.

**Jonas H.**, 1990, *Le principe responsabilité*, Paris, Champs Flammarion

**Latour B.**, 1997, *Nous n'avons jamais été modernes*, Paris, La découverte

**Mattelart A.**, 2017, *Diversité culturelle et mondialisation*, Paris, La découverte

**Pierron J.-P.**, 2009, *Penser le développement durable*, Paris, Ellipses

**Sachs I.**, 1993, *L'écodéveloppement*, Paris, Syros

**Stiglitz J., Sen A., Fitoussi J.-P.**, 2009, *Vers de nouveaux systèmes de mesure*, Paris, Odile Jacob

**Tiberghien G.**, 2001, *Nature, Art, Paysage*, Arles, Acte Sud

**Warnier J.-P.**, 2015, *La mondialisation de la culture*, Paris, La découverte

**Zaccai E.**, 2011, *25 ans de développement durable, et après ?*, Paris, PUF

### 7.2 Articles de revues

**Ambec S., Lanoie P.**, « Performance environnementale et économique de l'entreprise », *Économie & prévision* 2009/4, pp 71-94

**Aubertin C.**, « Le sommet de Johannesburg : pauvreté contre environnement ? » *Natures, Sciences, Sociétés*, vol 10 n° 3, 5, 2002

**Bergandi D., Blandin P.**, « De la protection de la nature au développement durable : genèse d'un oxymore éthique et politique. » *Revue d'histoire des sciences* 2012/1 (tome 65) pp 103-142.

**Blondiaux L., Sintomer Y.**, « L'impératif délibératif », *Rue Descartes* 2009/1, N°63, pp28-38

**Boulanger P.-M.**, « Le Développement Durable : entre mythe et utopie », Institut du Développement Durable, 2009

**Boulanger P.-M.**, « Croissance, décroissance : Au-delà des divisions anciennes, les nouveaux débats entre écologistes », *Etopia* n°12, juillet 2013

**D'Almeida N.**, « Le développement durable entre temps court et temps long, entre principe de gestion et principe de discussion », *Communication et organisation* [en ligne], 29|2006, mis en ligne le 21 juin 2012, consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2016. URL : <http://communicationorganisation.revues.org/3393>

**Douglas M.**, « A quelles conditions un ascétisme environnementaliste peut-il réussir ? » in D. Bourg, 1993, *La nature en politique, ou l'enjeu philosophique de l'écologie*, Paris, L'Harmattan, pp 96-121

**Duban F.**, « L'écologisme américain : des mythes fondateurs de la nation aux aspirations planétaires », *Hérodote* 2001/1 (N°100), p. 55-86.

**Figuiere Y.**, « Aux sources du débat écologique contemporain : l'expérience américaine », *Revue française d'études américaines* 2006/3 (no 109), p. 69-82

**Figuière C.**, « Sud, développement et développement durable : l'apport de l'économie politique », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 7 numéro 2, septembre 2006, mis en ligne le 8 septembre 2006, consulté le 12 mai 2018

**Fishkin J.**, « Experimenting with a Democratic Ideal : Deliberative Polling and Public Opinion », *Acta Politica*, 2005, 40 pp284-298

**Flipo F.**, « Les trois conceptions du développement durable », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 5, n°3 | décembre 2014, mis en ligne le 5 décembre 2014, consulté le 17 avril 2018. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/10493>

**Guha R.**, « Radical American Environmentalism and Wilderness Preservation, A Third World Critique », *Environmental Ethics*, Vol 11, N°1, spring 1989, pp 71-83

**Godard O.**, « Le développement durable de Rio de Janeiro (1992) à Johannesburg (2002) » *Laboratoire d'économétrie de l'École Polytechnique (CNRS)*, Cahier 2003-017, 2003, Paris

**Godard O.**, « La politique des risques peut-elle être raisonnable ? Le principe de précaution et ses déboires », *Revue de métaphysique et de morale* 2012/4 (N°76), p 511-529

**Huybens N., Villeneuve C.**, « La professionnalisation du développement durable : au-delà du clivage ou de la réconciliation écologie – économie », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [Online], Volume 5 Numéro 2 | novembre 2004, mis en ligne le 1<sup>er</sup> novembre 2004, consulté le 16 juillet 2018. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/3515>

**Larabi-Godino Y., Anglade P.**, 2018, Raoul de Clermont, un pionnier de la protection de la nature, Publibook des écrivains, Saint-Denis

**Lavallée S., Woitrin P.**, « La Conférence de Rio sur le développement durable (Conférence de Rio + 20) : révolution ou évolution de la gouvernance internationale de l'environnement ? ». *Les Cahiers de droit*, 56(2), 2015, pp 105–150

**Pourtois H.**, « Mini-publics et démocratie délibérative », *Politique et Sociétés*, vol. 32, n°1, 2013, pp 21-41

**Prignot N.**, « Retour sur les trois écologies de Félix Guattari », *Etopia - Revue d'écologie politique*, n°7, 2010 pp 157-184

**Vivien F.-D.**, « Jalons pour une histoire de la notion de développement durable », *Mondes en développement* 2003/1 (n°121), pp 1-21

### 7.3 Autres documents

**Amougou T.**, « Cours OPES2258 : Questions spéciales de politique économique et sociale », *Notes de cours FOPES – UCL*, 2018

**De Beer de Laer H.**, « Les représentations iconographiques du développement durable dans la littérature scientifique, entre difficultés et intérêts », *Etopia Étude*, novembre 2017, URL : <http://www.etopia.be/spip.php?article3236>, consultée le 28 juin 2018

**Defeyt P.**, « Une approche socio-économique du développement durable », *Notes de cours FOPES – UCL*, 2004

**Nations Unies (NU)**, 1987, « Commission mondiale de l'environnement et du développement : Rapport Brundtland, Notre avenir à tous » version française électronique consultée le 27 janvier 2018 sur le site [https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/rapport\\_brundtland.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/rapport_brundtland.pdf)

**Nations Unies (NU)**, 1992, « Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement » version française électronique consultée le 27 janvier 2018 sur le site [http://www.un.org/fr/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/CONF.151/26/Rev.1\(Vol.I\)](http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/CONF.151/26/Rev.1(Vol.I))

**Nations Unies (NU)**, 1993, « Action 21 », Genève, United Nations publication

**Zaccai E.**, « Le rapport Brundtland », *Notes de cours Géohistoire des problèmes de l'environnement – ULB*, 11/2014

#### 7.4 Documents électroniques

**Club de Rome**, <http://www.clubofrome.org>, consulté le 7 juin 2018.

**Dicks H.**, « Philosophie et développement durable », 5 mai 2015, Université Paris | Panthéon-Sorbonne, [https://www.canal-u.tv/video/canal\\_uved/](https://www.canal-u.tv/video/canal_uved/)

[6\\_philosophie\\_et\\_developpement\\_durable.19073](#), visionnée le 15 mai 2018

**Diemer A.**, « Les différentes dimensions du développement durable », 18 mai 2015, Université Paris | Panthéon-Sorbonne, [https://www.canal-u.tv/video/canal\\_uved/](https://www.canal-u.tv/video/canal_uved/)

[5\\_les\\_différentes\\_dimensions\\_du\\_developpement\\_durable.19764](#), visionnée le 10 juillet 2018

**Sachs I.**, « Penser le développement au XXIème siècle. Chapitres 1 à 6 », *Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH)*, 11 février 2008, Maison des Sciences de l'Homme, 75006 Paris.

[https://www.canal-u.tv/video/fmsh/penser\\_le\\_developpement](https://www.canal-u.tv/video/fmsh/penser_le_developpement)

[\\_au\\_xxie\\_siecle\\_chapitre\\_1\\_les\\_precurseurs.30007](#) Visionnée le 28 mai 2018

**Thiry G.**, « L'économie écologique pour penser la post-croissance et façonner de nouveaux indicateurs de soutenabilité ? » 22 février 2017, Colloque GRICE – UCL, <https://www.youtube.com/watch?v=3Iq3AUJ91Dw> visionnée le 12 mars 2018

**Vivien F.-D.**, « Le développement durable au sommet ? Les grandes conférences internationales de Stockholm à Rio+20. », 5 mai 2015, Université Paris | Panthéon-Sorbonne,

[https://www.canal-u.tv/video/canal\\_uved/5\\_le\\_developpement\\_durable\\_au\\_sommet\\_les\\_grandes\\_conferences\\_internationales\\_de\\_stockholm\\_a\\_rio\\_20.19063](https://www.canal-u.tv/video/canal_uved/5_le_developpement_durable_au_sommet_les_grandes_conferences_internationales_de_stockholm_a_rio_20.19063), visionnée le 10 juin 2018

## 8 Annexes

### 8.1 Le rapport du Club de Rome « Halte à la croissance »

La principale caractéristique de ce rapport (*Limits to the growth* dans la version originale) est son pessimisme. Il établit que la croissance telle qu'elle était prévue par les modèles de l'époque n'est pas soutenable et qu'elle engendrera des dépassements des capacités de la Terre (que ce soit au niveau des ressources naturelles ou de la pollution générée). Ce rapport préconise dès lors une révision en profondeur des mécanismes de la croissance économique et industrielle, en prônant une diminution de la consommation et de la population (par contrôle des naissances). Il pointe aussi les dangers pouvant émaner de la technologie, marquant ainsi une défiance face à son utilisation massive [Zaccai, 2011].

### 8.2 Histoire de la conservation

Après le lancement du débat conservation / protection de la nature par Gifford Pinchot et John Muir, la thèse conversationniste a évolué aussi bien aux États-Unis qu'en Europe pour finir par s'imposer dans les institutions internationales se préoccupant des questions environnementales. Nous proposons ici un bref aperçu historique des faits ayant marqué l'évolution du débat.

Théodore Roosevelt, dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle, est en grande partie en accord avec la thèse conservacionniste. Il partage la nécessité de limiter le prélèvement des ressources naturelles afin d'en garantir la pérennité, constatant que la révolution industrielle et les constants progrès technologiques exercent sur elles une pression de plus en plus importante. De plus, comme Muir, Roosevelt pense que l'État a un rôle important à jouer dans le prélèvement des ressources, afin d'éviter que certaines d'entre elles ne tombent entièrement dans les mains de groupes d'affaires spécialisés qui en prendraient alors le monopole. Selon Roosevelt il est donc nécessaire de garantir le « *wise use* » des ressources naturelles et d'assurer la juste distribution des bienfaits qu'elle apporte à l'humanité [Figueiredo, 2006].

L'évolution du débat Pinchot / Muir continua aux États-Unis, mais aussi sur le continent européen, où la question de la nécessité de prendre en considération les effets des activités l'homme sur son environnement commencent également à émerger. En 1923 eu lieu, à Paris, à l'initiative de la Société nationale d'acclimatation de France, la Ligue française pour la protection des oiseaux et la Société pour la protection des paysages de France, le premier congrès international de protection de la nature, faune et flore, sites et monuments naturels

[Larabi et al, 2003]. Il ressortit de ce congrès une volonté de « *concilier la préservation des beautés ou richesses naturelles avec les nécessités industrielles* » [De Clermont IN Bergandi et al, 2012]. Dans un esprit écologique d'avant-garde, il fut demandé de la part des participants au congrès la mise en place de législations pour, notamment, limiter les périodes de chasse, protéger les forêts, empêcher les pollutions des mers par le déversement sauvage d'hydrocarbures etc., appuyant l'orientation « protectionnisme » donnée à cette réunion. La référence aux générations futures était également déjà présente, par l'insistance donnée au souci du maintien des espèces vivantes, cette-fois dans un esprit plus « conservationniste ». Le protectionnisme défendu ici l'était moins pour des raisons esthétiques, culturelles et morales que pour des raisons scientifiques, la protection des espèces étant vue comme capitale pour permettre leur étude.

En 1928, l'Office International pour la Protection de la Nature (OIPN) fut créé à Bruxelles. Sa mission principale était la recherche scientifique, dans le but de trouver des finalités techniques aux objectifs de protection. L'OIPN soutenait donc un objectif de préservation proche des idéaux du protectionnisme.

En 1948, se tint à Fontainebleau, une conférence dont l'objectif était la création d'un organisme international de protection de la nature. Ceci fut fait, avec la naissance de l'UIPN (l'Union Internationale pour la Protection de la Nature). Cette organisation originale associait gouvernements et représentants de la société civile. Elle soutenait clairement des buts conservationnistes en instaurant une équivalence entre la nature et les ressources naturelles, mais affichait également un fort attachement à des idéaux protectionnistes en se donnant comme credo de conseiller et favoriser toute action nationale et internationale relative à la « *sauvegarde dans toutes les parties du monde de la vie sauvage et de son milieu naturel, sols, eaux, forêts* » [UIPN IN Bergandi et al, 2012].

Cette ambiguïté idéologique ne dura pas longtemps puisque, en 1949, une nouvelle définition de la protection de la nature fut donnée par le premier secrétaire général de l'organisation, qui affichait dès lors un caractère purement conservationniste, anthropocentriquement utilitaire. Ce virage philosophique entamé à Fontainebleau se concrétise définitivement en 1956 lorsque, sous la pression des membres anglo-saxons de l'UIPN, pour qui le terme « protection » renvoie à un objectif sentimental, irréaliste et négatif, l'organisation change de nom et adopte le nouvel acronyme UICN pour Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

### 8.3 Déclaration de Rio de Janeiro

Résumé des 27 principes [NU, 1993] :

1. Être humain au centre des préoccupations relatives au développement durable
2. États souverains dans l'exploitation de leurs ressources tant qu'elle ne cause pas de dommage à l'environnement dans d'autres États.
3. Équité intergénérationnelle.
4. Pour parvenir à un développement durable, la politique de protection de l'environnement doit être partie intégrante du processus de développement
5. Obligation de coopérer à la lutte contre la pauvreté mondiale.
6. Priorité donnée aux pays les moins avancés et les plus vulnérables sur le plan de l'environnement.
7. Obligation de coopérer au rétablissement de l'écosystème. Les pays développés admettent leur responsabilité dans l'état général de l'environnement.
8. Réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viable, promouvoir des politiques démographiques appropriées.
9. Renforcement des connaissances en matière de développement durable par le partage scientifique et technique au niveau mondial.
10. Encourager la participation de tous les citoyens par la diffusion du plus d'informations possibles relatives à l'environnement.
11. Les États doivent promulguer des mesures législatives efficaces en matière d'environnement. Les normes écologiques et les objectifs et priorités pour la gestion de l'environnement devrait être adaptés à chaque situation. Appliquer des normes arbitraires à des pays en développement peut leur imposer des coûts économiques injustifiés.
12. Les États devraient coopérer pour promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendre une croissance économique et un développement durable dans tous les pays. Rem ES : Les traités d'échanges et de commerce font exactement l'inverse de cela : les barrières non-tarifaires...
13. Les États devraient élaborer une législation nationale concernant la responsabilité de la pollution et autres dommages à l'environnement. Coopérer au niveau international pour les dommages causés hors juridiction.

14. Concertation internationale pour éviter les déplacements dans d'autres États de produits ou activités provoquant des détériorations de l'environnement
15. Principe de précaution
16. Internalisation des coûts de protection de l'environnement. Principe du pollueur-payeur
17. Étude d'impact obligatoire en cas d'activité envisagée qui risque d'avoir des effets néfastes sur l'environnement et dépendent de la décision d'une autorité nationale compétente
18. Notification immédiate aux autres États de toute catastrophe naturelle ou autre situation d'urgence qui risque de causer des dommages sur l'environnement de ces derniers. Solidarité internationale aux sinistrés
19. Communication aux États susceptibles d'être affectés par une activité pouvant avoir des effets transfrontaliers nocifs sur l'environnement
20. Participation des femmes
21. Mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes pour forger un partenariat mondial afin d'assurer un développement durable
22. Reconnaissance des communautés autochtones et collectivités locales, de leur identité et leur culture. Ce sont elles qui connaissent le mieux leur territoire. Favoriser leur implication dans la réalisation d'un développement durable.
23. L'environnement et les ressources naturelles des peuples soumis à oppression, domination et occupation doivent être protégés.
24. La guerre détruit le développement durable. Les États doivent respecter le droit international relatif à la protection de l'environnement en temps de guerre et participer à son développement
25. La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables.
26. Les États doivent résoudre pacifiquement tous leurs différends en matière d'environnement, en employant des moyens appropriés conformément à la Charte des Nations Unies
27. Coopération de bonne foi dans un esprit de solidarité à l'application des principes consacrés dans la présente déclaration et au développement du droit international dans le domaine du développement durable.

## 8.4 ACTION 21

Si les 27 principes sont assez généraux, Action 21 est un programme d'action plus concret dans son approche stratégique. 4 parties composent ce document [UN, 1993]:

1. Traite des aspects sociaux et économiques du développement durable et de leur relation avec la problématique environnementale mondiale : règles commerciales, lutte contre la pauvreté, modification des modes de consommation, problématique de la population, soins de santé, promotion d'un modèle viable d'établissements humains, intégration du processus de prise de décisions en matière de développement et d'environnement
2. Présente les programmes nécessaires à la conservation et la gestion des ressources naturelles. Il s'agit de contrecarrer la dégradation de l'environnement et/ou de limiter les pressions exercées sur celui-ci
3. Aborde les tâches spécifiques incombant aux différents acteurs sociaux. Participation des femmes dans les prises de décisions, le droit à l'autodétermination des peuples autochtones, le développement d'un réseau mondial d'ONG, la participation des autorités locales dans le processus de décision, l'implication du commerce et de l'industrie dans la protection de l'environnement, le rôle des organisations syndicales, la place des agriculteurs etc.
4. Décrit les conditions requises pour l'exécution des nombreux programmes. Y sont abordés les aspects juridiques, institutionnels, éducatifs et informationnels de la prise de décision en vue du développement durable.

Par ces recommandations, l'ONU donne une « marche à suivre ». Ce sont des recommandations orientées vers le moyen et long terme. Aux États la tâche de les traduire dans leur législation.

Aucune limite de temps n'a été fixée pour l'exécution du programme, aucune priorité n'a été donnée ni de critère de qualité formulé. Ceci vient du principe de respect de souveraineté des États.

Outre la responsabilité mise sur les autorités nationales, régionales et locales, le programme Action 21 met en valeur la « participation » (principe 10) [Defeyt, 2004].

## 8.5 Les ONG environnementales

Au début des années 90, les ONG s'imposent sur la scène internationale, notamment grâce à l'avènement des nouvelles technologies de communication qui rendent la diffusion de message à l'international beaucoup plus accessible. Le rôle joué par ces organisations dans le relais donné au concept de développement durable est très important. Ce sont principalement elles qui vont, à partir de ce moment, envisager le développement durable comme étant le remplaçant de l'ancien paradigme *développement*. C'est aussi par leur intermédiaire que le développement durable s'orientera de plus en plus vers les questions environnementales. Ceci constitue un véritable changement dans les rapports de forces animant les débats internationaux. La tripartite États – Patrons – Travailleurs existant jusque-là se voit rejoindre par un quatrième acteur très important, la société civile organisée. C'est une des grandes différences entre le sommet de Stockholm de 1972 et celui de Rio en 1992 [Sachs, 2008]. A partir de ce moment, le rôle joué par la société civile organisée sera de plus en plus important. Elle rentre donc dans l'espace de discussion jusque-là occupé uniquement par les sphères politiques et économiques.

Les ONG environnementales se positionnent, pour nombre d'entre elles, plutôt dans la tradition du courant protectionniste de l'environnementalisme. La priorité est donnée à la nature, aux animaux, à la biodiversité, pour leurs valeurs propres, intrinsèques. Ces organisations ne considèrent absolument pas que l'humain a un droit quelconque sur les autres espèces vivantes, certaines d'entre elles affichent d'ailleurs une posture éco-centrée à la limite de l'antihumanisme.

Les plus importantes ONG de défense de l'environnement constituent des groupes puissants et très bien organisés. Les principales sont très anciennes, comme le Sierra Club (1892), initié par John Muir et la Wildlife Conservation Society (1895). L'Union Internationale de Conservation de la Nature, aujourd'hui Union mondiale pour la nature (UICN, 1947) est encore très importante. D'autres sont plus récentes, comme le World Wildlife Fund, aujourd'hui World Wide Fund (WWF, 1961), Friends of the Earth (1969), Greenpeace (1971) ou encore Conservation International (1987). Ces ONG imposent leur vision du monde. Elles orientent le développement durable vers l'environnement. La grande majorité de ces ONG est d'origine anglo-saxonne. Cela vient de la grande attention portée à la nature sauvage par les pays « neufs ». Le mythe de la « Wilderness » y est très présent. Paradoxalement, c'est aussi dans ces contrées que la nature a été la plus dominée, les populations autochtones ayant été chassées et/ou exterminées. De plus, un des thèmes récurrents dans l'histoire des USA consiste à se

donner une mission universelle [Duban, 2001]. Ces ONG ont toutes des bureaux à Washington et à Bruxelles d'où elles peuvent exercer un lobbying puissant. Leurs actions sont parfois ambiguës. Elles font tout pour protéger des territoires et/ou des espèces animales ou végétales menacées, mais quelques fois en contradiction totale avec le bien-être des populations locales [Brunel, 2012 ; Guha, 1989]. La création de réserves amène ainsi, souvent, à protéger une zone de sa possible détérioration (au regard de l'occident) par la population locale, mais ces territoires ne sont « *nullement protégés des intérêts fonciers, locaux et internationaux* » [Brunel, 2012, p40]. Selon Brunel toujours les ONG environnementales actuelles seraient régies par l'idéologie d'une supériorité des pratiques occidentales dans la gestion des milieux naturels.

Selon Olivier Godard, ces ONG environnementales deviennent les interlocuteurs obligés des collectivités locales et des entreprises prenant part aux actions environnementales dans des domaines variés, allant de l'exploitation des forêts à la production d'électricité en passant par la grande distribution. Le rôle que ces ONG jouent est de plus en plus important, et leur influence grandit jour après jour [Godard, 2003]. La question de la légitimité de ces ONG dans la gouvernance mondiale peut être posée sérieusement. La structure organisationnelle et politique de ces ONG et leurs origines peuvent avoir une incidence considérable sur la vision de ce devrait être la protection de l'environnement et le mode de développement qui devrait lui être associée. Prenant ce fait en considération, les ONG environnementales peuvent être vues comme potentiellement instruments de *l'ingérence écologique* [Brunel, 2012 ; Figuière, 2006] menée par les pays du Nord sur les pays du Sud. L'impérialisme américain ressenti quand WWF débarque pour sauver une espèce ou un espace naturel dans un pays du tiers-monde entraîne plutôt une réaction de méfiance de la part des autochtones que le souhait de collaborer à un projet qui n'émane pas d'eux-mêmes mais qui les concerne au premier chef. Un exemple d'action prise au nom de la défense de la nature ressentie comme ingérence écologique par la population locale est bien illustré par le « projet Tigre en Inde ». Les conséquences de ce projet ont été dramatiques pour les paysans qui ont été chassés de leur territoire pour protéger l'espèce de Tigre en voie de disparition. De plus, la création du parc national qui en a résulté est désormais géré aux bénéfices de riches touristes en recherche de « vraie nature sauvage » [Duban, 2001].

## 8.6 Professionnalisation pour une approche systémique

Une nuance importante dans la notion de professionnalisation peut être apportée par Huybens et Villeneuve [2004]. Pour ces auteurs, professionnalisation ne va pas forcément de pair avec « standardisation ». Le développement durable est un concept complexe, nécessitant de prendre en considération tout une série d'éléments qui vont varier d'une situation à l'autre, d'un contexte à l'autre, d'une temporalité à l'autre, etc. Envisager une action qualifiée de compatible avec l'idée de développement durable passera donc nécessairement par un processus complexe d'intégration des multiples enjeux découlant de cette action. La mise en place de politiques engageant véritablement une idée de développement durable nécessite, et même impose, l'intervention d'acteurs professionnels capables de délier les difficultés inhérentes à ce type de processus et de lier les contradictions qui ne manqueront pas d'émerger au cours de la construction de la politique même. Une action politique ne pourra dès lors se revendiquer comme allant dans la direction d'un développement durable que si elle est pensée, dès le début de sa conception, comme visant un objectif de développement durable et si elle est mise en œuvre conformément à ses principes.

Pour réussir à prendre des décisions pour un développement durable, Huybens et Villeneuve portent notre attention sur la nécessité de considérer au moins quatre enjeux majeurs :

- Premièrement, la politique doit être pensée comme un ancrage local dans une réflexion globale, c'est l'enjeu de la « glocalisation », mais aussi de « penser l'action locale » pour générer des actions globales. Cette dernière remarque est importante car elle insiste sur le caractère systémique des actions globales).
- Ensuite une action de développement durable ne fera pas l'économie de la diversité et de la subjectivité de tous les acteurs en présence, les différentes « parties prenantes » pour reprendre un terme emprunté au monde de l'entreprise et de la stratégie. Le mélange des différents points de vue découle sur une « intersubjectivité » qui permet des solutions, il est vrai plus complexes, mais cependant plus réalistes. Le but n'est pas de chercher la solution optimale, mais plutôt de créer les conditions d'une prise de décision pertinente, partielle et révisable au fil du temps.
- Vient ensuite l'absolue nécessité de prendre en considération les différents critères entrant dans la prise de décision sans établir de lien de subordination entre eux. Il faut ici jouer l'égalité en prenant en compte tous les critères de manière simultanée. Pour ce faire, les outils informatisés peuvent constituer une bonne aide pour la régulation du

débat, cependant, il sera quand même nécessaire de pouvoir compter sur des professionnels du développement durable formés à la prise de décision participative pour éviter les écueils souvent rencontrés dans les processus délibératifs [Blondiaux et al, 2009 ; Fishkin, 2005 ; Pourtois, 2013].

- Enfin, pour pouvoir être qualifiées comme découlant de l'idée du développement durable, les décisions doivent être prises de manière démocratique. L'aide à la décision multicritère peut permettre une procédure de prise de décision plus démocratique car elle retarde le moment de la prise de décision à la majorité. Le vote majoritaire crée souvent des frustrations au sein des minorités qui auront alors tendance à vouloir faire entendre leur point de vue de manière moins consensuelles et moins concertées, par exemple par l'action activiste ou révolutionnaire. La délibération, basée sur les échanges d'informations, a un double avantage : elle rend chaque partie plus responsable de la décision finale et elle permet à tous les acteurs d'en apprendre davantage sur le sujet traité.

Au niveau de la mise en œuvre de la politique décidée, des acteurs professionnels de la question du développement durable peuvent aussi se révéler très utiles. Le flou de la notion de développement durable, très souvent critiqué par ceux qui s'y intéressent, est pourtant indispensable vu le niveau de décision auquel il est lié. Lui conférer plus de précision ferait de lui un instrument dictatorial. Le développement durable ne se traduit que par des acteurs particuliers, pour des situations contextualisées. Le flou qui entoure le concept a donc tout son sens. Dès lors, pour pouvoir utiliser des grilles adéquates pour réfléchir le développement durable et choisir des indicateurs pertinents pour évaluer sa mise en œuvre, il paraît effectivement indispensable de développer des compétences particulières pour aider à la gestion de la complexité qui entoure ces questions.